

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

TROISIÈME TRIMESTRE
30 septembre 2018
(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2018	4
RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS	7
RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER.....	9
AIDE AU LOGEMENT	9
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	11
TITRISATION	17
GESTION DES RISQUES	19
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	20
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	21

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 27 novembre 2018 est préparé pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2018 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise, qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futur de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2017. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été examinés par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2017. À l'exception de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) 9 et 15, tel qu'indiqué à la note 3 complémentaire à nos états financiers trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du troisième trimestre de 2018.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans les sections « Contexte opérationnel et perspectives pour 2018 » et « Résultats financiers par secteur d'activité à présenter » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2017.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2018

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Malgré le contexte opérationnel incertain, les perspectives de croissance économique au Canada n'ont pas beaucoup changé depuis juillet, alors que l'on s'attend à un rythme d'expansion modéré. Selon une moyenne annuelle, le PIB réel devrait croître de 2 % en 2018 et de 1,9 % en 2019¹, l'économie devant tourner presque à son rythme potentiel.

La vigueur de l'économie canadienne continue à reposer sur la demande intérieure. Malgré un début d'année au ralenti, les dépenses de consommation ont rebondi au deuxième trimestre et devraient demeurer un facteur économique important, mais pas autant que durant les exercices précédents. Leur contribution à la croissance est appuyée par des marchés du travail toujours serrés, un effet des gains en matière d'emploi et de salaire.

Les exportations ont été l'autre facteur important ayant contribué au rendement de l'économie canadienne. Pendant les négociations sur l'ALENA, on s'attendait à ce que les exportations habituellement résilientes résistent bien à court terme, suivant essentiellement la vigueur de l'économie des États-Unis, notre principal partenaire commercial. L'accord remplaçant l'ALENA ayant été conclu, l'incertitude devrait moins assombrir les échanges commerciaux. Combinées à des niveaux plus élevés d'utilisation de la capacité et à une confiance accrue des entreprises, ces tendances devraient également stimuler les investissements des entreprises.

Entre-temps, selon la conjoncture économique actuelle, les taux d'intérêt continueront à monter. D'autres augmentations de taux pourraient exercer des pressions à la hausse sur les coûts de service de la dette, faisant en sorte qu'une part de plus en plus grande du revenu des ménages devrait être consacrée aux remboursements accrus. Dans l'ensemble, le ratio du service de la dette hypothécaire au Canada est passé à 6,5 % au deuxième trimestre de 2018, en hausse par rapport à 6,3 % durant la période correspondante de l'exercice précédent.

Même si les niveaux d'endettement demeurent élevés, ces tendances contribuent à ralentir les activités d'emprunt, tout en réduisant l'utilisation du crédit pour stimuler la croissance économique au Canada. Même si la conjoncture du marché continue à favoriser une augmentation des salaires, ces gains ne devraient pas contrebalancer la baisse du revenu disponible découlant de l'augmentation des coûts de service de la dette. Dans l'ensemble, la croissance des dépenses des ménages devrait s'établir à environ 2 % en 2018, en baisse par rapport à 3,5 % durant l'exercice précédent.

Après des années de forte activité, le marché national de l'habitation a commencé à montrer des signes de refroidissement au cours du premier semestre. Ensemble, le resserrement des règles hypothécaires, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie devraient entraîner une réduction de la demande de logements et, par conséquent, une croissance plus faible des prix à court terme.

Le prix MLS® moyen au Canada s'est ainsi établi à près de 452 233 \$ pendant les huit premiers mois de 2018, juste au-dessous de son niveau de 2016 lorsque la croissance du prix moyen avait atteint un sommet en 20 ans de près de 13 %, en baisse de 3,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui constitue la première baisse des prix des logements depuis la récession de 2009. Entre-temps, les ventes MLS® ont également ralenti en affichant une baisse de 11,7 % pour se fixer à 327 206 logements. Cependant, les mises en chantier sont restées essentiellement stables à l'échelle nationale pendant cette période, à environ 144 644 logements.

Stratégie nationale sur le logement

Au troisième trimestre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a continué à mettre en œuvre les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) lancée plus tôt cette année et d'accepter les demandes de financement. Pendant le troisième trimestre plus particulièrement, nous avons lancé le Réseau conjoint de recherche en matière de logement (de concert avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada) et le Programme de bourses de recherche sur le logement de la SCHL (en collaboration avec trois organismes) en vue de renforcer les capacités de recherche dans le secteur du logement et le milieu universitaire. L'Initiative des terrains fédéraux a également été lancée afin d'offrir des terrains et des bâtiments fédéraux excédentaires pour la production de logements abordables. Les pouvoirs financiers pour ces initiatives fédérales de la SNL et pour les initiatives mises en œuvre par les provinces et territoires ont été obtenus du Conseil du Trésor au deuxième trimestre.

¹ Consensus établi auprès de prévisionnistes du secteur privé en septembre 2018.

Nous avons continué les négociations bilatérales avec les provinces et territoires au troisième trimestre relativement aux nouvelles ententes qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2019, et une entente a été conclue avec le Nouveau-Brunswick le 5 juillet 2018. Nous avons également poursuivi les discussions avec les provinces et territoires en vue de développer conjointement l'Allocation canadienne pour le logement qui sera lancée le 1^{er} avril 2020. En outre, après les consultations publiques qui ont pris fin au deuxième trimestre, nous avons élaboré des recommandations relativement à l'approche du logement axée sur les droits de la personne et un rapport « Ce que nous avons entendu » devrait être publié au quatrième trimestre. Enfin, nous avons continué à planifier la première Conférence nationale sur le logement les 21 et 22 novembre 2018.

Lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Changements des exigences de capital pour les assureurs hypothécaires

Le 9 août 2018, le BSIF a publié la ligne directrice *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire* (TSAH), qui regroupe le préavis publié le 1^{er} janvier 2017, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, et les sections pertinentes de la version de 2018 du *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales*. Le TSAH entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Dans cette nouvelle ligne directrice, le BSIF a simplifié le calcul du risque d'assurance, rationalisé les exigences afférentes aux prêts hypothécaires pour logements individuels, prévu des mesures d'adaptation à l'IFRS 16 *Contrats de location* et précisé des coefficients de risque de crédit pour les actifs titrisés.

Les changements du TSAH visent principalement à simplifier les exigences applicables aux prêts hypothécaires pour logements individuels de la manière suivante :

- pour l'actif total requis, l'assureur hypothécaire doit utiliser les pointages de crédit des emprunteurs à l'initiation des prêts et ne pas tenir compte des mises à jour des pointages de crédit;
- l'actif total requis augmente uniformément de 5 %, avec une hausse correspondante de 1 % du risque opérationnel, pour contrebalancer la détérioration des pointages de crédit des emprunteurs après l'initiation.

La SCHL s'attend à ce que son capital requis diminue au moment de la transition et augmente sur l'horizon de planification avec la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

Les détails relatifs aux méthodes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour 2017.

IFRS 16 *Contrats de location* – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

L'IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes, rehausse la transparence concernant l'effet de levier d'une entité, les actifs qu'elle utilise dans le cadre de ses activités et les risques auxquels elle s'expose en concluant des contrats de location.

Le principe fondamental en vertu de l'IFRS 16 est qu'un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur comptabilise un passif, soit une obligation de payer des loyers, et un actif lié au droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la période de location. La dépréciation des actifs loués est comptabilisée séparément des intérêts sur les obligations locatives dans l'état des résultats. La comptabilisation pour le bailleur reste largement inchangée.

Nous avons terminé notre évaluation préliminaire détaillée des incidences de l'adoption de l'IFRS 16. En adoptant cette norme, la Société devra comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les obligations locatives pour ses contrats de location de locaux à bureaux, qui sont actuellement comptabilisés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17. Nous comptons suivre la norme selon l'application rétrospective modifiée. Compte tenu des faits et des circonstances actuels, nous devrions comptabiliser des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives totalisant environ 70 millions de dollars lors de l'adoption, sans ajustement nécessaire des capitaux propres. De plus, les charges liées aux contrats de location simple seront remplacées par l'amortissement des actifs liés au droit d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives, mais les incidences seront beaucoup moins importantes. Une dernière incidence quantitative

dépendra de la conjoncture économique future, y compris le taux d'emprunt de la Société au 1^{er} janvier 2019 et notre évaluation à jour de la possibilité d'exercer différentes options de renouvellement et de résiliation anticipée.

Préavis du BSIF sur l'IFRS 17 Contrats d'assurance

Le 4 mai 2018, le BSIF a publié le préavis *Transition à la norme IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents pour les assureurs hypothécaires fédéraux* (Préavis sur l'IFRS 17). Celui-ci retire aux assureurs l'option d'application anticipée de l'IFRS 17, établit l'obligation de présenter des rapports d'étape semestriels au BSIF et impose l'application de l'IFRS 17 pour les contrats de garantie financière alors que l'assureur, le cas échéant, aurait eu l'option de comptabiliser ses contrats d'assurance en vertu des IFRS 17 ou 9.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplacera l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Nos contrats d'assurance répondent à la définition d'un contrat de garantie financière selon l'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'un contrat d'assurance selon l'IFRS 17, mais nous serons tenus d'appliquer l'IFRS 17 et nous sommes d'avis qu'il s'agit de la norme comptable appropriée pour nos contrats d'assurance.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagée pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous évaluons actuellement la norme et déterminons les changements que nous devons apporter à nos processus de comptabilité et de présentation de l'information financière, de même que les incidences éventuelles de l'adoption de cette norme sur nos états financiers consolidés.

Changements de la présentation des crédits parlementaires et des dépenses des programmes de logement

Depuis le 1^{er} avril 2018, en vertu de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor, la SCHL est tenue de rendre compte des fonds alloués au moyen du Cadre ministériel des résultats (CMR). Le CMR est la structure servant à faire rapport des ressources et des résultats au Parlement et aux Canadiens. Le CMR décrit, de façon générale, les champs d'intervention de l'organisation, les changements auxquels elle désire contribuer et les moyens qu'elle prendra pour évaluer ses progrès. Les activités de la SCHL sont présentées en fonction des trois activités essentielles suivantes.

Aide pour répondre aux besoins de logement : programmes selon lesquels la SCHL fournit des fonds fédéraux pour améliorer l'accès au logement abordable à l'intention des Canadiens qui ont des besoins de logement, notamment les Autochtones, les Canadiens ayant des besoins spéciaux ou particuliers et certains groupes vulnérables.

Financement de l'habitation : programmes selon lesquels la SCHL fournit du financement pour des initiatives de logement (logements neufs ou existants).

Expertise en logement et développement du potentiel : divers programmes selon lesquels la SCHL soutient des activités de développement du potentiel et des compétences dans le secteur du logement, réalise des recherches et des analyses et diffuse des informations sur un éventail de sujets pour soutenir le secteur du logement et la prise de décisions éclairées par le gouvernement et d'autres secteurs.

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Bilans consolidés résumés

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Total de l'actif	272 513	267 115
Total du passif	256 839	249 374
Total des capitaux propres du Canada	15 674	17 741

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 2 067 millions de dollars (11,7 %), principalement en raison de la déclaration d'un dividende de 3 000 millions, partiellement contrebalancée par le résultat global de 988 millions pour la période.

Une hausse de 5 398 millions de dollars (2,0 %) du total de l'actif est attribuable à une augmentation de 8 695 millions (3,7 %) des prêts au coût amorti, principalement en raison de l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC), partiellement contrebalancée par une diminution des placements découlant des paiements de dividendes de 4 500 millions.

Le total du passif s'est accru de 7 465 millions de dollars (3,0 %), principalement en raison de l'augmentation de 9 260 millions des emprunts (4,0 %) au coût amorti, parallèlement à celle des prêts au coût amorti, et de la déclaration d'un dividende de 3 000 millions, contrebalancées par les paiements susmentionnés de 4 500 millions.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Total des produits	1 049	1 266	3 776	4 722
Total des charges	536	648	2 363	3 089
Impôt sur le résultat	126	151	345	399
Résultat net	387	467	1 068	1 234
Autres éléments du résultat global	(23)	(118)	(80)	(277)
Résultat global	364	349	988	957

Comparaison – T3 2018 et T3 2017

Le total des produits a diminué de 217 millions de dollars (17,1 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent principalement en raison des baisses des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des produits de placements, des primes et droits acquis et des gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

- Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont baissé de 105 millions de dollars (20,2 %), principalement en raison d'une baisse des dépenses prévues au budget de 2016.
- Les produits de placements ont baissé de 19 millions de dollars (13,1 %), principalement en raison de la réduction de la taille moyenne du portefeuille à la suite des paiements de dividendes au gouvernement du Canada.
- Les primes et droits acquis ont baissé de 13 millions de dollars (2,6 %) en raison de la diminution des volumes et du ralentissement des produits comptabilisés selon les tendances récentes des règlements d'assurance prêt hypothécaire, partiellement contrebalancés par une augmentation des droits de cautionnement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) acquis à la suite de l'entrée en vigueur des changements de la politique de tarification le 1^{er} juillet 2016.
- Les gains (pertes) nets sur les instruments financiers ont baissé de 74 millions de dollars (113,8 %), principalement en raison des fluctuations défavorables de la juste valeur marchande des actions ordinaires au premier trimestre de 2018 et d'une perte plus élevée sur la vente de titres à revenu fixe à cause de l'augmentation des taux d'intérêt. Depuis l'adoption de l'IFRS 9 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les fluctuations de la juste valeur marchande de nos actions ordinaires se répercutent désormais sur le résultat net. Durant l'exercice précédent, les gains et pertes latents sur les actions ordinaires s'inscrivaient dans les autres éléments du résultat global.

Le total des charges a diminué de 112 millions de dollars (17,3 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse de 105 millions (20,2 %) des dépenses des programmes de logement, qui correspond à la

réduction des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, et d'une diminution de 6 millions de dollars (14,6 %) des règlements d'assurance, principalement en raison d'une baisse des règlements attribuable à une diminution soutenue des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale.

Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Le total des produits a diminué de 946 millions de dollars (20,0 %) comparativement aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent principalement en raison des baisses des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des produits de placements, des primes et droits acquis et des gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

Le total des charges a diminué de 726 millions de dollars (23,5 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse des dépenses des programmes de logement et d'une diminution des charges opérationnelles.

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

AIDE AU LOGEMENT

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités incluent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Produits d'intérêts nets	2	4	10	8
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	416	521	1 905	2 635
Autres produits ¹	13	4	18	17
Total des produits	431	529	1 933	2 660
Dépenses des programmes de logement	416	521	1,905	2 635
Charges opérationnelles	4	5	17	19
Total des charges	420	526	1 922	2 654
Résultat avant impôt	11	3	11	6
Impôt sur le résultat	1	(1)	(2)	(3)
Résultat net	10	4	13	9

¹ Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T3 2018 et T3 2017

Le total des charges a diminué de 106 millions de dollars (20,2 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse des dépenses des programmes de logement. Cette baisse des dépenses est surtout attribuable à l'arrivée à échéance des initiatives prévues au budget de 2016, à une diminution des dépenses réclamées au cours des neuf premiers mois et liées à l'initiative d'assouplissement des remboursements anticipés, aux avances faites aux provinces aux termes de l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) et aux transactions dans le secteur du logement sans but lucratif. Cette baisse des dépenses a été partiellement contrebalancée par une augmentation des charges d'administration découlant du lancement des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Le total des produits a diminué de 98 millions de dollars (18,5 %), principalement en raison de la baisse des dépenses des programmes de logement.

Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Le total des charges a diminué de 732 millions de dollars (27,6 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent principalement en raison d'une baisse des dépenses réclamées pour la mise en œuvre du Fonds pour l'innovation et de l'arrivée à échéance de la majorité des programmes prévus au budget de 2016 à partir du deuxième trimestre de 2018.

Le total des produits a diminué de 727 millions de dollars (27,3 %), principalement en raison de la baisse des dépenses des programmes de logement.

Situation financière

	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Total de l'actif	9 185	9 949
Total du passif	8 875	9 715
Total des capitaux propres du Canada	310	234

Le total de l'actif et le total du passif ont diminué, respectivement, de 764 millions (7,7 %) et 840 millions de dollars (8,6 %), principalement en raison des remboursements nets liés à nos programmes d'octroi de prêts. Les produits des remboursements et de nos activités d'investissement ont surtout servi à rembourser les emprunts échus auprès du gouvernement, ce qui a également réduit le passif.

Gestion du capital

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à nos prêts. Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués.

Il n'y a pas de capital immobilisé² pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement des crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et du montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2017-2018 (2016-2017)		
Budget principal des dépenses	2 735	2 028
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	41	1 070
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2,3}	1	78
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,3}	1	-
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2017 (2016)	(1 663)	(1 563)
Moins les crédits inutilisés pour 2017-2018 (2016-2017) ^{4,5}	(89)	(47)
Tranche de 2017-2018 (2016-2017) comptabilisée en 2018 (2017)	1 026	1 566
Montants autorisés en 2018-2019 (2017-2018)		
Budget principal des dépenses	2 427	2 735
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	-	41
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	-	1
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,3}	-	1
Total des crédits de l'exercice	2 427	2 778
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(1 548)	(1 709)
Tranche de 2018-2019 (2017-2018) comptabilisée en 2018 (2017)	879	1 069
Total des crédits comptabilisés – Neuf mois clos les 30 septembre	1 905	2 635

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Le budget de 2016 incluait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les crédits pour 2016-2017 et 2017-2018 tiennent compte des première et deuxième années de ces investissements.

³ Transferts reçus des autres ministères en 2017-2018 en raison de la réaffectation en cours d'année des ressources affectées à la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement supplémentaire contribuera au soutien de l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits.

⁴ Les crédits inutilisés de 47 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 comprennent une affectation bloquée de 35 millions pour tenir compte du transfert, de la SCHL à Affaires autochtones et du Nord Canada, de la mise en œuvre des fonds pour le logement des Inuits. Compte tenu de cette affectation bloquée, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffrait à 12 millions de dollars.

⁵ Un financement bloqué de 15 millions de dollars est inclus dans les crédits inutilisés de 89 millions pour l'exercice 2017-2018 pour tenir compte de la réduction des pouvoirs de la SCHL, en raison de l'arrivée à échéance des accords d'exploitation à long terme pour les programmes de logements sociaux existants, et du report à l'exercice 2019-2020 du financement accordé pour l'Investissement dans le logement abordable. Compte tenu de ce financement bloqué, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffre à 74 millions.

² Dans le présent RFT, toute mention du « capital » renvoie au terme comptable et ne se limite pas au sens donné au terme « capital » dans la Loi sur la SCHL, la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le total des crédits approuvés par le Parlement pour l'exercice 2018-2019 est de 2 427 millions de dollars. Les dépenses totales par rapport au niveau de référence atteignaient 879 millions (36,2 %) au 30 septembre 2018.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement, tout en tenant dûment compte des risques de pertes.

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les gains (pertes) nets sur les instruments financiers changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui s'y rapportent; pour les prêts pour achat, ceux-ci atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

Paramètres financiers

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Contrats d'assurance en vigueur	453	480
P.-O., à l'unité	240	249
Portefeuille	141	162
Immeubles collectifs résidentiels	72	69

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2017). Au 30 septembre 2018, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 453 milliards, en baisse de 27 milliards (5,6 %) par rapport au 31 décembre 2017. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 36 milliards, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 63 milliards.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Volumes d'assurance (nombres de logements)	65 679	67 915	186 525	211 891
P.-O., à l'unité	30 481	32 942	80 479	88 402
Portefeuille ¹	6 980	5 765	28 943	35 741
Immeubles collectifs résidentiels	28 218	29 208	77 103	87 748
Volumes d'assurance (\$)	13 305	12 539	35 575	38 187
P.-O., à l'unité	8 244	8 893	21 153	23 036
Portefeuille ¹	1 674	987	5 536	7 087
Immeubles collectifs résidentiels	3 387	2 659	8 886	8 064
Primes et droits perçus²	409	414	1 065	1 085
P.-O., à l'unité	290	309	745	768
Portefeuille	6	7	15	45
Immeubles collectifs résidentiels	113	98	305	272
Règlements payés³	60	74	182	245
P.-O., à l'unité	54	61	164	195
Portefeuille	5	4	13	12
Immeubles collectifs résidentiels	1	9	5	38
Taux de prêts en souffrance (%)	0,29	0,30	0,29	0,30

¹ Le volume d'assurance de portefeuille tient compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts. Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont élevées à 1 172 logements et 162 millions de dollars et à 15 352 logements et 2 106 millions, respectivement, pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (4 022 logements et 485 millions et 22 517 logements et 3 831 millions, respectivement, durant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017).

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Comparaison – T3 2018 et T3 2017

Le total des volumes d'assurance au troisième trimestre de 2018 a été de 2 236 logements (3,3 %) inférieur à celui des trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des volumes d'assurance pour logements de propriétaires-occupants et pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 2 461 logements (7,5 %), principalement parce que les règles du BSIF et du gouvernement ont réduit la taille du marché des prêts assurés.
- Le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a augmenté de 1 215 logements (12,1 %), principalement en raison d'un grand nombre d'approbations d'assurance de portefeuille contrebalancée par une baisse des substitutions découlant de la réduction du volume de prêts admissibles.
- Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels a diminué de 990 logements (3,4 %), principalement en raison d'une baisse du volume de prêts de refinancement découlant en partie de la hausse des taux d'intérêt et d'une baisse de la construction de logements au Québec, partiellement contrebalancée par une augmentation des prêts pour achat, surtout en Ontario et dans l'Atlantique. Même si le nombre de prêts assurés a diminué, leur montant a augmenté en raison des prix plus élevés.

Les primes et droits perçus ont diminué de 5 millions de dollars (1,2 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, partiellement contrebalancée par une hausse du montant des prêts assurés pour immeubles collectifs alimentée par des prêts plus élevés.

Les règlements payés ont diminué de 14 millions de dollars (18,9 %) en raison d'une baisse du nombre de demandes de règlement présentées en Ontario, dans l'Atlantique et au Québec, d'une diminution du nombre de contrats d'assurance en vigueur et des baisses soutenues des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale.

Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Le total des volumes d'assurance pour les neuf premiers mois de 2018 a été de 25 366 logements (12,0 %) inférieur à celui des neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des volumes.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 7 923 logements (9,0 %) et le volume d'assurance pour immeubles collectifs a baissé de 10 645 logements (12,1 %) pour les raisons susmentionnées.
- Le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a diminué de 6 798 logements (19,0 %), principalement en raison d'un affaiblissement de la demande et d'une baisse des substitutions découlant de la réduction du volume de prêts admissibles.

Les primes et droits perçus ont diminué de 20 millions de dollars (1,8 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent en raison d'une baisse des primes et droits perçus concernant l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille, en raison d'une baisse des volumes et d'un changement de comportement des clients à la suite de l'ajustement récent des tarifs découlant des exigences réglementaires. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par une hausse du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels, en raison de l'augmentation du montant des prêts.

Les règlements payés ont diminué de 63 millions de dollars (25,7 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent.

	Aux			
	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	5 087	0,42 %	5 376	0,43 %
Portefeuille	1 327	0,13 %	1 362	0,13 %
Immeubles collectifs résidentiels	83	0,35 %	106	0,48 %
Total	6 497	0,29 %	6 844	0,29 %

Nous établissons notre taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Au 30 septembre 2018, le taux global et le nombre total de prêts en souffrance avaient diminué, principalement en raison d'une baisse du nombre de prêts en souffrance assurés à l'unité pour des logements de propriétaires-occupants au Québec et en Alberta.

Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Primes et droits acquis	358	394	1 070	1 167
Produits de placements	130	153	405	457
Autres produits ¹	(9)	69	(47)	89
Total des produits	479	616	1 428	1 713
Règlements d'assurance	35	41	172	169
Charges opérationnelles	67	69	227	228
Total des charges	102	110	399	397
Résultat avant impôt	377	506	1 029	1 316
Impôt sur le résultat	94	124	254	324
Résultat net	283	382	775	992

¹ Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T3 2018 et T3 2017

Les primes et droits acquis ont diminué de 36 millions de dollars (9,1 %), en raison de la baisse du volume d'assurance de portefeuille au cours des derniers exercices et de la révision du volume de demandes de règlement prévues compte tenu des données récentes, ce qui réduit le taux auquel les produits sont constatés dans certains cas.

Les produits de placements ont baissé de 23 millions de dollars (15,0 %), principalement en raison de la réduction de la taille moyenne du portefeuille à la suite des paiements de dividendes au gouvernement du Canada.

Les autres produits ont diminué de 78 millions de dollars (113,0 %), principalement en raison d'une augmentation des pertes sur les instruments financiers attribuable au rendement inférieur des actions.

Les règlements d'assurance ont diminué de 6 millions de dollars (14,6 %), principalement en raison d'une baisse soutenue des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale.

Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Les primes et droits acquis et les produits de placements ont diminué, respectivement, de 97 millions (8,3 %) et de 52 millions de dollars (11,4 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent.

Les autres produits ont diminué de 136 millions de dollars (152,8 %), principalement en raison d'une augmentation des pertes sur les instruments financiers attribuable surtout au rendement inférieur des actions.

Les règlements d'assurance ont augmenté légèrement de 3 millions de dollars (1,8 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent et demeurent faibles en raison d'une baisse soutenue des taux de prêts en souffrance et de chômage à l'échelle nationale.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Indice de l'importance des règlements	32,1	30,3	31,4	31,4
Pourcentage de pertes ¹	9,8	10,4	16,1	14,5
Ratio des charges opérationnelles	18,7	17,5	21,2	19,5
Ratio mixte	28,5	27,9	37,3	34,0
Rendement des capitaux propres	8,8	10,1	7,3	7,8
Rendement du capital requis ²	9,1	10,2	8,2	8,6

¹ Le pourcentage de pertes sur les prêts pour logements de propriétaires-occupants assurés à l'unité et l'assurance de portefeuille (en excluant les prêts pour immeubles collectifs résidentiels) s'est établi à 17,6 % et à 20,5 % pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018, comparativement à 14,7 % et à 16,1 % durant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017.

² Le rendement sur le capital requis correspond au résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excèdent le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période. Le capital requis est jugé égal à notre niveau opérationnel de 165 % selon le TCM.

Comparaisons – T3 2018 et T3 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

L'indice de l'importance des règlements s'est accru de 1,8 point de pourcentage par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, en raison des fluctuations des taux de ventes assorties du règlement du déficit résiduaire de la Société, des prix des logements et des niveaux de recouvrement.

Le pourcentage de pertes a diminué de 0,6 point de pourcentage comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par une diminution des règlements d'assurance, partiellement contrebalancée par une baisse des primes et droits acquis. Le ratio a augmenté de 1,6 point de pourcentage par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des primes acquises.

Le ratio des charges opérationnelles a affiché des hausses de 1,2 point et 1,7 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de la diminution des primes et droits acquis.

Le rendement des capitaux propres a diminué de 1,3 point et 0,5 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des pertes sur les instruments financiers et de la baisse des primes acquises tel qu'il a été mentionné, qui ont été partiellement contrebalancées par la déclaration d'un dividende.

Le rendement du capital requis a diminué de 1,1 point et 0,4 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des pertes sur les instruments financiers et de la baisse des primes acquises.

Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du test du capital minimal (TCM). Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ¹	175	184

¹ Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 septembre 2018 serait de 183 % si les mesures transitoires étaient appliquées (211 % au 31 décembre 2017).

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis a diminué de 9 points de pourcentage, principalement en raison des déclarations de dividendes de 3 milliards de dollars depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie générés par les primes et droits perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 18,6 milliards de dollars au 30 septembre 2018 (22,8 milliards au 31 décembre 2017).

TITRISATION

Nous facilitons l'accès au financement hypothécaire résidentiel au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes.

Paramètres financiers

En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars. Le total des cautionnements en vigueur, qui correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée aux cautionnements de paiement périodique, se répartit comme suit :

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Total des cautionnements en vigueur	484	477
TH LNH	242	244
OHC	242	233

Les cautionnements en vigueur totalisaient 484 milliards de dollars au 30 septembre 2018, en hausse de 7 milliards (1,5 %) puisque le montant des nouvelles OHC cautionnées par la SCHL a été supérieur à celui des OHC arrivées à échéance.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Total des nouveaux titres cautionnés	43 766	41 172	118 318	113 082
TH LNH	33 766	31 672	88 818	82 832
OHC	10 000	9 500	29 500	30 250
Droits de cautionnement et de demande perçus	156	134	397	370
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH	119	100	289	260
Droits de cautionnement perçus – OHC	37	34	108	110

Comparaison – T3 2018 et T3 2017

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 2 594 millions de dollars (6,3 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison des besoins de liquidité des émetteurs.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 22 millions de dollars (16,4 %) par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse des volumes de TH LNH titrisés et d'une augmentation des taux de primes moyens. Au troisième trimestre de 2018, certains émetteurs ont dépassé le seuil des droits de cautionnement des TH LNH plus élevés, ce qui entraîne une augmentation des primes.

Comparaison – Cumul 2018 et cumul 2017

Les nouveaux titres cautionnés ont augmenté de 5 236 millions de dollars (4,6 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse des activités de titrisation des émetteurs de TH LNH. Le plafond des cautionnements de TH LNH pour 2018 est supérieur de 5 milliards de dollars à ce qu'il était en 2017 (135 milliards en 2018 contre 130 milliards en 2017).

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 27 millions de dollars (7,3 %) par rapport aux neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison d'une hausse des volumes de TH LNH cautionnés et d'une augmentation des taux de primes moyens.

Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre	30 septembre	30 septembre	30 septembre
	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts nets	2	2	8	8
Primes et droits acquis ¹	121	98	351	276
Produits de placements	17	13	44	36
Autres produits ²	(1)	1	(1)	5
Total des produits	139	114	402	325
Total des charges	14	12	42	38
Résultat avant impôt	125	102	360	287
Impôt sur le résultat	31	26	90	72
Résultat net	94	76	270	215

¹ Les produits tirés des activités de titrisation incluent les droits de cautionnement et de demande acquis.

² Les autres produits incluent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaisons – T3 2018 et T3 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

Le résultat net s'est accru de 18 millions (23,7 %) et 55 millions de dollars (25,6 %) par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des primes et droits acquis de 23 millions (23,5 %) et 75 millions (27,2 %). Cette augmentation des droits acquis provient principalement des droits acquis pour les TH LNH et s'explique par la hausse du plafond des cautionnements suivant le changement de politique entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, selon lequel des droits de cautionnement sont perçus pour les TH LNH vendus à la FCH.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des programmes de titrisation (en excluant la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)), nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

(En pourcentages)	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre	30 septembre	30 septembre	30 septembre
	2018	2017	2018	2017
Ratio des charges opérationnelles	8,4	10,4	9,2	10,7
Rendement des capitaux propres	15,1	13,5	14,8	13,2
Rendement du capital requis ¹	21,2	15,4	20,3	13,8

¹ Le rendement sur le capital requis correspond au résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excèdent le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période.

Comparaisons – T3 2018 et T3 2017 / cumul 2018 et cumul 2017

Le ratio des charges opérationnelles a diminué de 2 points et 1,5 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis.

Le rendement des capitaux propres s'est accru de 1,6 point de pourcentage par rapport aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, par suite d'une augmentation du résultat net.

Le rendement du capital requis a augmenté de 5,8 points et 6,5 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'effet combiné d'une hausse de 23 % du résultat net ajusté et d'une baisse de 16 % du capital requis moyen, pour la période de neuf mois.

Gestion du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Ratio du capital disponible sur le capital requis	149	135

Le ratio du capital disponible sur le capital requis a augmenté de 14 points de pourcentage en raison de l'effet combiné d'une hausse du capital disponible et d'une baisse du capital requis. Le capital requis a baissé par rapport à son niveau au 31 décembre 2017, principalement parce que le risque de marché est plus faible en raison de la durée plus courte des placements du portefeuille des activités de titrisation.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques associés à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 3,9 milliards de dollars au 30 septembre 2018 (3,6 milliards au 31 décembre 2017).

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient influencer la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2017 de la SCHL. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur nos approches de gestion des risques pendant la période à l'étude.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions sauf indication contraire)</i>	T3 2018	T2 2018	T1 2018 ¹	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016
Résultats consolidés								
Total de l'actif	272 513	268 185	270 522	267 115	268 771	264 713	266 188	259 532
Total du passif	256 839	251 875	253 627	249 374	251 209	247 260	244 782	238 542
Total des capitaux propres du Canada	15 674	16 310	16 895	17 741	17 562	17 453	21 406	20 990
Total des produits	1 049	1 151	1 576	1 430	1 266	1 224	2 232	1 186
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	662	763	1 283	861	799	827	1 862	790
Résultat net	387	388	293	569	467	397	370	396
Aide au logement								
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	416	463	1 026	594	521	548	1 566	570
Résultat net	10	4	(1)	71	4	(1)	6	(29)
Total des capitaux propres du Canada	310	275	235	234	203	151	186	196
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	453	463	472	480	484	496	502	512
Volumes d'assurance	13 304	14 005	8 265	15 382	12 539	17 395	8 253	20 528
Primes et droits perçus	409	415	241	353	414	443	228	374
Primes et droits acquis	358	359	353	390	394	396	377	344
Règlements payés	60	53	69	84	74	94	77	82
Règlements d'assurance	35	72	65	(22)	41	51	77	(13)
Résultat net	283	289	203	412	382	321	289	364
Taux de prêts en souffrance	0,29 %	0,27 %	0,29 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %	0,32 %	0,32 %
Pourcentage de pertes	9,8 %	20,1 %	19,8 %	(5,6) %	10,4 %	12,9 %	20,4 %	(3,8) %
Ratio des charges opérationnelles	18,7 %	22,8 %	22,1 %	23,1 %	17,5 %	19,7 %	21,5 %	21,2 %
Ratio mixte	28,5 %	42,9 %	41,9 %	17,5 %	27,9 %	32,6 %	41,9 %	17,4 %
Indice de l'importance des règlements	32,1 %	29,1 %	31,9 %	31,9 %	31,6 %	27,5 %	30,5 %	29,9 %
Rendement des capitaux propres	8,8 %	8,3 %	5,5 %	10,3 %	10,1 %	7,5 %	6,1 %	7,7 %
Rendement du capital requis	9,1 %	8,7 %	6,0 %	11,4 %	10,2 %	8,5 %	6,9 %	15,8 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	175 %	177 %	177 %	184 %	179 %	173 %	215 %	384 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	29,7 %	30,6 %	31,0 %	31,9 %	32,7 %	34,3 %	34,9 %	36,0 %
Titrisation								
Cautionnements en vigueur (G\$)	484	479	481	477	459	456	457	452
Titres cautionnés	43 766	37 819	36 733	54 149	41 172	37 730	34 180	52 117
Droits de cautionnement et de demande perçus	156	120	121	257	134	121	115	240
Droits de cautionnement et de demande acquis	121	117	113	108	98	91	87	66
Résultat net	94	88	88	80	76	71	68	53
Ratio des charges opérationnelles	8,4 %	9,6 %	9,5 %	11,2 %	10,4 %	10,7 %	10,7 %	14,2 %
Rendement des capitaux propres	15,1 %	14,7 %	14,9 %	14,1 %	13,5 %	13,0 %	12,9 %	9,9 %
Rendement du capital requis	21,2 %	19,9 %	19,7 %	16,8 %	15,4 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	149 %	143 %	137 %	136 %	112 %	120 %	106 %	100 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	31,7 %	31,7 %	32,0 %	32,2 %	31,2 %	31,9 %	32,6 %	32,6 %

¹ Nous avons commencé à appliquer les IFRS 9 et 15 au premier trimestre de 2018. Pour les trimestres précédents, nous utilisons les normes comptables internationales (IAS) 39 et 18.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	22
BILAN CONSOLIDÉ.....	23
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	24
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	25
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	26
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	27
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	27
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	27
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR	27
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS	40
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	41
6. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	44
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	44
8. TITRISATION.....	46
9. GESTION DU CAPITAL	46
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR.....	49
11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	53
12. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	53
13. PRÊTS	55
14. EMPRUNTS	60
15. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	62
16. RISQUE DE MARCHÉ	65
17. RISQUE DE CRÉDIT	66
18. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	66
19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	67
20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	67
21. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	67
22. INFORMATIONS COMPARATIVES	67

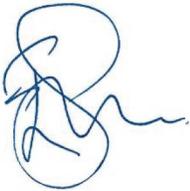
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 septembre 2018

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,



Evan W. Siddall, BA, LL. B.

La chef des finances,



Lisa Williams, CPA, CA

Le 27 novembre 2018

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Aux	
		30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	817	887
Intérêts courus à recevoir		1 301	705
Placements en valeurs mobilières	12		
Juste valeur par le biais du résultat net		1 871	1 234
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		18 313	-
Disponibles à la vente		-	22 112
Instruments dérivés		45	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	174	126
Prêts	13		
Juste valeur par le biais du résultat net		2 191	2 906
Coût amorti		246 639	237 944
Débiteurs et autres actifs		857	835
Immeubles de placement		305	305
		272 513	267 115
Passif			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		458	297
Créditeurs et autres passifs		410	561
Intérêts courus à payer		1 142	545
Dividendes à payer	9	500	2 000
Instruments dérivés		46	39
Provision pour règlements	7	523	555
Emprunts	14		
Juste valeur par le biais du résultat net		3 714	4 564
Coût amorti		242 852	233 592
Passif des régimes à prestations déterminées		255	450
Primes et droits non acquis	7, 8	6 812	6 687
Passif d'impôt différé		127	84
		256 839	249 374
Engagements et passifs éventuels	21		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		(112)	490
Résultats non distribués		15 761	17 226
		15 674	17 741
		272 513	267 115

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	15	1 347	1 173	3 903	3 452
Charges d'intérêts	15	1 317	1 138	3 805	3 347
Produits d'intérêts nets		30	35	98	105
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	6	416	521	1 905	2 635
Primes et droits acquis		479	492	1 421	1 443
Produits de placements	15	126	145	388	432
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	15	(9)	65	(59)	80
Autres produits		7	8	23	27
Total des produits et des crédits parlementaires		1 049	1 266	3 776	4 722
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	6	416	521	1 905	2 635
Règlements d'assurance		35	41	172	169
Charges opérationnelles		85	86	286	285
		536	648	2 363	3 089
Résultat avant impôt		513	618	1 413	1 633
Impôt sur le résultat	19	126	151	345	399
Résultat net		387	467	1 068	1 234
Autres éléments du résultat global, après impôt					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente		-	(204)	-	(230)
Pertes nettes latentes sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(75)	-	(225)	-
Reclassement en résultat net des gains sur les instruments financiers disponibles à la vente sur cession pendant la période		-	(34)	-	(42)
Reclassement des gains sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pendant la période		(7)	-	(9)	-
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(82)	(238)	(234)	(272)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Pertes nettes latentes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	(1)	-
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées		59	120	155	(5)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		59	120	154	(5)
		(23)	(118)	(80)	(277)
Résultat global		364	349	988	957

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
Capital d'apport		25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde déclaré à la clôture de la période antérieure		(30)	727	490	761
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9	3	-	-	(368)	-
Solde d'ouverture retraité		(30)	727	122	761
Autres éléments du résultat global		(82)	(238)	(234)	(272)
Solde à la clôture de la période		(112)	489	(112)	489
Résultats non distribués					
Solde déclaré à la clôture de la période antérieure		16 315	16 701	17 226	20 204
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9	3	-	-	366	-
Incidences de l'adoption de l'IFRS 15	3	-	-	(53)	-
Solde d'ouverture retraité		16 315	16 701	17 539	20 204
Résultat net		387	467	1 068	1 234
Autres éléments du résultat global		59	120	154	(5)
Dividendes	9	(1 000)	(240)	(3 000)	(4 385)
Solde à la clôture de la période		15 761	17 048	15 761	17 048
Capitaux propres du Canada		15 674	17 562	15 674	17 562

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net		387	467	1 068	1 234
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		25	(9)	85	79
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		48	(52)	10	(55)
Impôt sur le résultat différé		30	6	24	30
Variation des actifs et passifs opérationnels					
Instruments dérivés		(76)	28	23	22
Intérêts courus à recevoir		(605)	(663)	(596)	(608)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		42	26	(48)	(219)
Débiteurs et autres actifs		(11)	45	(76)	(17)
Créditeurs et autres passifs		(53)	(76)	(153)	(74)
Intérêts courus à payer		569	666	597	575
Provision pour règlements		(15)	(22)	(32)	(68)
Passif des régimes à prestations déterminées		9	(14)	(8)	(47)
Primes et droits non acquis		74	48	53	27
Autres		(7)	13	(4)	10
Prêts	13				
Remboursements		5 185	5 214	21 839	20 607
Décaissements		(10 063)	(9 584)	(29 666)	(30 493)
Emprunts	14				
Remboursements		(5 349)	(5 860)	(22 429)	(22 681)
Émissions		10 306	10 130	30 213	32 337
		496	363	900	659
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 615	2 579	8 340	5 512
Achats		(1 576)	(1 913)	(4 971)	(5 626)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		38	-	0	17
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(164)	(64)	161	(300)
		913	602	3 530	(397)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes payés	9	(1 500)	(1 240)	(4 500)	(1 385)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(91)	(275)	(70)	(1 123)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		908	1 147	887	1 995
Clôture de la période		817	872	817	872
Représentés par					
Trésorerie		-	(1)	-	(1)
Équivalents de trésorerie		817	873	817	873
		817	872	817	872
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		932	767	3 948	3 527
Intérêts payés pendant la période		799	556	3 361	2 939
Dividendes encaissés pendant la période		8	11	27	35
Impôt sur le résultat payé pendant la période		111	72	367	327

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés au 30 septembre 2018 et pour les trois mois et neuf mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 27 novembre 2018.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Sous réserve de la note 3, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, et ils doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Changements comptables en vigueur

Norme internationale d'information financière 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Nous avons adopté l'IFRS 15, dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2018, en utilisant la méthode du rattrapage cumulé. Les informations comparatives pour 2017 sont présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et ne sont donc pas comparables avec les informations présentées pour 2018. L'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 15 a été imputée aux capitaux propres du Canada le 1^{er} janvier 2018. L'application de l'IFRS 15 a influé sur la comptabilisation des droits de demande pour nos cautionnements de paiement périodique dans le cadre de nos activités de titrisation. Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs à la suite de l'adoption de l'IFRS 15.

Alors que les droits de demande étaient auparavant comptabilisés à titre de produits dès l'encaissement, les droits de demande et les droits de cautionnement représentent en vertu de l'IFRS 15 une même obligation de prestation et les produits connexes devraient être comptabilisés lorsque cette obligation est remplie. Les droits de demande sont comptabilisés sur la même base que les droits de cautionnement.

Par conséquent, le solde des primes et des droits non acquis au 1^{er} janvier 2018 était supérieur de 72 millions de dollars au solde établi selon l'ancienne politique. L'ajustement après impôt correspondant imputé aux résultats non distribués s'est élevé à 53 millions de dollars.

Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (IFRS 9)

Le 1^{er} janvier 2018, nous avons adopté l'IFRS 9, qui a remplacé l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 englobe les modalités en matière de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. Nous n'avons pas retraité les informations comparatives sur les instruments financiers aux dates et pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2018, comme le permet l'IFRS 9. Par conséquent, les informations comparatives pour 2017 sont présentées conformément à l'IAS 39 et ne sont pas comparables avec les informations présentées pour 2018. L'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 a été imputée aux capitaux propres du Canada au 1^{er} janvier 2018. La SCHL n'applique pas la comptabilité de couverture.

Des changements ont également été apportés à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour refléter les différences entre l'IAS 39 et l'IFRS 9. Ces changements incluent les informations transitoires divulguées ci-après ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur le risque de crédit que nous adopterons pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Classement et évaluation des instruments financiers

À la suite de l'adoption de l'IFRS 9, nous classons maintenant nos actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale en fonction de notre modèle opérationnel de gestion de l'actif et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti, ce qui reste pratiquement inchangé par rapport à l'IAS 39, sauf que les variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net imputables à notre propre risque de crédit sont présentées dans les autres éléments du résultat global (AERG) plutôt que dans le résultat net.

Le tableau qui suit présente une description de nos instruments financiers, leur classement en vertu de l'IFRS 9 et les critères utilisés pour ce classement.

Classement	Instruments financiers (activités) ¹	Description	Critères et traitement comptable
Actifs financiers au coût amorti	Trésorerie et équivalents de trésorerie (aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation)	Placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable.	<p>Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est de percevoir les flux de trésorerie contractuels; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement au coût amorti. <p>Actifs financiers au coût amorti, qui sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues.</p> <p>Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les activités d'aide au logement et les produits de placements aux termes des activités d'assurance et de titrisation.</p> <p>Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont comptabilisées dans les résultats nets au coût amorti.</p>
	Titres achetés en vertu de conventions de revente (prise en pension) (aide au logement et assurance prêt hypothécaire)	Achats de titres, normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, qui doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis.	
	Prêts – Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) (titrisation)	Montants dus par les institutions financières canadiennes à la suite de la vente de leurs droits de bénéficiaire dans des titres hypothécaires émis en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (TH LNH) à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).	
	Prêts – Programme d'octroi de prêts (aide au logement)	Prêts non couverts économiquement dans le cadre de nos activités d'aide au logement (aide au logement).	
	Prêts (assurance prêt hypothécaire)	Prêts hypothécaires ou prêts qui bénéficient de mesures de gestion des cas de défaut offertes dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire afin de permettre aux emprunteurs de surmonter leurs difficultés financières.	

Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Équivalents de trésorerie (assurance prêt hypothécaire, titrisation)	Placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu, dont le risque de variation de la valeur est négligeable et qui sont composés de titres de créance fédéraux, provinciaux, souverains ou de sociétés.	Les titres de créance sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils : a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et la cession d'actifs; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, auquel cas ces gains et pertes cumulés sont reclassés, étant alors inscrits dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers plutôt que dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les gains (pertes) latents de change sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La provision cumulée pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier au bilan. La variation de la provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le résultat net.
	Placements en valeurs mobilières – Titres de créance (assurance prêt hypothécaire, titrisation)	Titres de créance fédéraux, provinciaux, souverains et de sociétés.	

¹ Activités pour lesquelles nous détenons les instruments : aide au logement, assurance-prêt hypothécaire ou titrisation.

Classement	Instruments financiers (activités)	Description	Critères et traitement comptable
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Équivalents de trésorerie, prêts, placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (aide au logement)	En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes initiés avant août 2016, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Ces actifs, qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.	Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement des titres d'actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'un choix irrévocable n'ait été fait lors de la comptabilisation initiale pour que les variations de la juste valeur de certains placements en titres de capitaux propres soient présentées dans les autres éléments du résultat global. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent tout actif financier dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas uniquement des paiements de capital et d'intérêts, ou tout actif financier qui n'est pas détenu selon un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels ou par la perception de flux de trésorerie et la cession d'actifs.
	Instruments dérivés – Swaps d'intérêts (aide au logement) et contrats en monnaies étrangères (assurance prêt hypothécaire)	Swaps d'intérêts et contrats de change utilisés pour couvrir économiquement les risques de change liés aux titres de créance libellés en dollars américains.	Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent également les instruments dérivés ou les instruments qui ont été irrévocablement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui résulterait autrement de leur classement dans ces catégories.
	Placements en valeurs mobilières – Actions ordinaires et parts dans une société en commandite (assurance prêt hypothécaire)	Classés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net.	Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ensuite au coût amorti. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur cession sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les produits de dividendes sont comptabilisés dans le résultat net. Les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net.

	<p>Placements en valeurs mobilières – Titres de créance (assurance prêt hypothécaire)</p> <p>Prêts (aide au logement, assurance prêt hypothécaire)</p>	<p>Titres de créance subordonnés dont les flux de trésorerie contractuels ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts.</p> <p>Prêts de sauvetage qui contiennent des clauses d'ajustement des intérêts et qui, par conséquent, échouent au test de la présence de flux de trésorerie qui sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêts », ainsi que cession des créances hypothécaires pour lesquelles nous ne nous attendons à recouvrer que la valeur de la garantie sous-jacente.</p>	
<p>Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</p>	<p>Placements en valeurs mobilières – Actions privilégiées (assurance prêt hypothécaire)</p>	<p>Actions privilégiées.</p>	<p>Un choix irrévocable peut être fait lors de la comptabilisation initiale pour présenter les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global si les instruments financiers ne sont pas détenus à des fins de transaction et ne constituent pas une contrepartie éventuelle dans un regroupement d'entreprises. Un instrument financier détenu à des fins de transaction est :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; b) fait partie, lors de la comptabilisation initiale, d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés de concert et pour lesquels il existe des preuves d'une récente prise de profits réels à court terme; c) un instrument dérivé (autre que les instruments dérivés de cautionnement ou les instruments de couverture désignés comme étant efficaces). <p>Le choix se fait instrument par instrument lors de la comptabilisation initiale. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être transférés dans le résultat net; cependant, ils peuvent être transférés dans une autre catégorie différente des capitaux propres (par ex., résultats non distribués) lors de la décomptabilisation.</p> <p>Nous avons choisi de présenter le cumul des autres éléments du résultat global directement dans les résultats non distribués.</p> <p>Les pertes de crédit attendues ne sont pas comptabilisées dans les titres de capitaux propres.</p> <p>Les produits de dividendes sont comptabilisés dans le résultat net.</p>
<p>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</p>	<p>Emprunts – Programmes d'octroi de prêts (aide au logement)</p>	<p>Emprunts couverts économiquement dans le cadre de notre structure de couverture des activités d'octroi de prêts.</p>	<p>Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier peut être irrévocablement désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable; b) son rendement est évalué à la juste valeur conformément aux politiques de gestion des risques. <p>Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat net, à l'exception des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit de l'entité, qui sont présentées dans les autres éléments du résultat global, sauf si cela entraîne une non-concordance comptable. Dans ce cas, l'intégralité de la variation de la juste valeur est présentée dans le résultat net.</p> <p>Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.</p>

Passifs financiers au coût amorti	<p>Emprunts – Obligations hypothécaires du Canada (titrisation)</p> <p>Emprunts auprès du gouvernement du Canada (aide au logement)</p> <p>Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (assurance prêt hypothécaire)</p>	<p>Obligations sans amortissement et portant intérêt qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL</p> <p>Emprunts contractés afin de financer des prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne font pas partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.</p> <p>Ventes de titres et engagement à les racheter auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits supplémentaires. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.</p>	<p>Les passifs financiers sont classés au coût amorti, sauf s'ils ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.</p>
Contrats de cautionnement	<p>Titres hypothécaires émis en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (TH LNH) et Obligations hypothécaires du Canada (OHC) (titrisation)</p>	<p>Cautionnements au bénéfice des détenteurs de titres qui subissent des pertes en raison du défaut des débiteurs de s'acquitter de leurs obligations au moment opportun.</p>	<p>Les droits de cautionnement des TH LNH, les droits de demande de cautionnement de paiement périodique des TH LNH et les droits de cautionnement des OHC sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue). Ils sont ensuite évalués au plus élevé des montants suivants : i) le montant initialement comptabilisé moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement et des droits de demande et ii) le montant de la provision pour pertes de crédit attendues.</p>

Classement et évaluation des titres de créance

Le classement et l'évaluation des titres de créance sont fondés sur le modèle opérationnel de gestion des actifs et sur la nature des flux de trésorerie contractuels, à savoir s'ils sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts.

Analyse du modèle opérationnel

Le modèle opérationnel reflète comment nous gérons les actifs pour générer des flux de trésorerie. Il importe peu de savoir si l'objectif est de percevoir uniquement des flux de trésorerie contractuels ou à la fois des flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie découlant de la cession d'actifs. Si ni l'un ni l'autre ne s'applique, l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Nous évaluons notre modèle opérationnel à un niveau qui reflète la manière dont nos instruments financiers sont gérés pour atteindre nos objectifs opérationnels. Cette analyse commence au niveau des secteurs opérationnels et, le cas échéant, est effectuée par sous-portefeuille d'instruments gérés de concert dans le cadre d'une activité particulière afin d'atteindre des objectifs commerciaux communs.

Lors de l'application initiale et subséquente de l'IFRS 9, nous effectuons l'analyse de notre modèle opérationnel sur la base des principaux critères suivants :

- les objectifs stratégiques de la gestion du modèle opérationnel et la manière dont ces objectifs sont mis en pratique;
- la manière dont le rendement du modèle opérationnel est évalué et communiqué aux principaux dirigeants;
- les risques affectant le rendement du modèle opérationnel et la manière dont nous gérons ces risques. Parmi les principaux risques, mentionnons les risques de crédit, de marché et de liquidité, tels que décrits en détail dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- la rémunération des gestionnaires du modèle opérationnel;
- la fréquence, la valeur et le calendrier de l'historique des activités de cession et les attentes relatives aux activités de cession futures.

Évaluation de la nature des flux de trésorerie contractuels, à savoir s'ils sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts

Nous évaluons la nature des flux de trésorerie de nos titres de créance, à savoir s'ils répondent aux critères des paiements de capital et d'intérêts uniquement, en fonction des modalités contractuelles de l'actif. Pour cette évaluation, nous définissons, lors de la comptabilisation initiale, le capital comme étant la juste valeur de l'actif et les intérêts en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit de la transaction et d'autres risques et coûts liés aux activités d'octroi de prêts, ainsi que d'une marge bénéficiaire.

Les modalités contractuelles qui entraînent un risque ou une volatilité des flux monétaires contractuels d'une manière incompatible avec une convention de prêt de base ne correspondent pas à des paiements de capital et d'intérêts uniquement. Les titres de capitaux propres et les instruments dérivés échouent donc à ce test.

Dépréciation des instruments financiers

Nous comptabilisons une provision pour pertes de crédit attendues sur tous les titres de créance non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Nous comptabilisons également une provision pour pertes de crédit attendues pour nos cautionnements dans la mesure où ces pertes excèdent le solde des droits de cautionnement non acquis. À l'exception de nos prêts de sauvetage, les variations de notre estimation des pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les variations de notre estimation des pertes de crédit attendues pour nos prêts de sauvetage sont comptabilisées dans les règlements d'assurance.

Les pertes de crédit sont définies comme étant l'écart entre tous les flux de trésorerie contractuels dus à la Société au cours de la période contractuelle maximale, y compris les options de prolongation, et les flux de trésorerie que nous prévoyons recevoir (insuffisance de fonds), actualisés au taux d'intérêt effectif initial (ou taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du crédit pour les actifs dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation). Les pertes de crédit attendues représentent la moyenne pondérée des pertes de crédit, moyenne qui est déterminée en évaluant une gamme de résultats possibles à l'aide d'informations raisonnables et justifiables sur les événements antérieurs ainsi que sur la situation économique actuelle et future, selon les prévisions.

Évaluation des pertes de crédit attendues

La Société a mis au point un modèle de dépréciation pour déterminer la provision pour pertes de crédit attendues sur nos titres de créance classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les prêts classés au coût amorti et nos contrats de cautionnement. Nous déterminons la provision pour pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier (ou à la date à laquelle nous devenons partie à un contrat de cautionnement), provision qui est mise à jour à chaque période de présentation de l'information financière pendant toute la durée de l'instrument.

La provision pour pertes de crédit attendues est fondée sur les pertes de crédit attendues pendant la durée de l'instrument financier (pertes de crédit attendues sur la durée), sauf s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la provision pour pertes de crédit attendues est évaluée à un montant égal à la tranche des pertes de crédit attendues sur la durée qui découlerait des défauts pouvant se produire dans les 12 mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois). Le calcul des pertes de crédit attendues repose sur trois grandes variables : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut.

- Probabilité de défaut : estimation ponctuelle de la probabilité de défaut pendant les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois) ou sur la durée résiduelle de l'instrument (pertes de crédit attendues sur la durée). Nous déterminons les probabilités de défaut en mettant en correspondance les notations internes et les tableaux de probabilités de défaut ponctuelles, qui sont fondés sur des modèles statistiques dérivés d'un vaste ensemble de données de sociétés cotées.
- Perte en cas de défaut : pourcentage de la valeur comptable brute de l'instrument qui sera perdu en cas de défaut. Ce calcul est fondé sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels dus et ceux qui devraient être reçus, y compris la réalisation de la sûreté.
- Risque en cas de défaut : valeur comptable brute de l'instrument à un moment donné, calculée comme étant la valeur actualisée de l'encours des flux de trésorerie contractuels selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Les pertes de crédit attendues sont calculées à l'aide d'une approche fondée sur des scénarios où, pour chaque scénario, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut sont projetés pour chaque risque à chaque date de flux de trésorerie pendant les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues sur 12 mois) ou de la durée résiduelle de l'instrument (pertes de crédit attendues sur la durée). Les éléments sont multipliés à chaque date future et actualisés au taux d'intérêt effectif initial jusqu'à la date de clôture, puis additionnés. Une moyenne pondérée des pertes de crédit attendues en fonction des probabilités est ensuite déterminée pour l'ensemble des multiples scénarios. Nous avons modélisé toutes les pertes de crédit attendues pour chacun des instruments.

Augmentation importante du risque de crédit

Nous avons établi une politique visant à évaluer, à la clôture de chaque période de présentation, si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (ou à la date à laquelle nous devenons partie à un contrat de cautionnement). Sur la base de cette évaluation, nous regroupons les instruments dans les catégories suivantes :

- stade 1 : instruments sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur 12 mois;
- stade 2 : instruments avec augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si, lors d'une période subséquente, le risque de crédit d'un instrument s'atténue au point où il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la provision pour pertes de crédit attendues est rétablie au stade 1. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur la durée;
- stade 3 : instruments considérés comme étant douteux, c'est-à-dire qu'un ou que plusieurs incidents influant défavorablement sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur la durée;
- actifs dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation – Instruments qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées sur la durée.

Les produits d'intérêts sur les instruments financiers du stade 3 ou dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que de la valeur comptable brute.

Pour les instruments qui, selon nous, présentent un faible risque de crédit à la date de clôture, nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit et avons présumé que le risque de crédit n'avait pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Nous utilisons nos notations internes à la date de clôture pour évaluer si l'instrument présente un faible risque de crédit. Nos notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties et correspondent généralement à celles fournies par les agences de notation. Nous considérons qu'un instrument présente un faible risque de crédit lorsque notre notation interne est égale ou supérieure à BBB-.

Nous estimons qu'un instrument est en défaut, et cette définition concorde parfaitement avec celle d'un actif déprécié, lorsqu'il répond aux critères énumérés ci-dessous.

- Certaines données observables ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés, comme :
 - des difficultés financières importantes de l'émetteur;
 - l'octroi d'un nouveau prêt pour permettre à un emprunteur de surmonter ses difficultés financières;
 - la probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'émetteur;
 - la disparition d'un marché actif en raison de difficultés financières.
- Les paiements contractuels d'un emprunteur sont en retard depuis 90 jours.

Un instrument n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, incluant les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention initiale de l'instrument. Nous radions les instruments, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes de crédit attendues si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit de nos instruments financiers influant sur les pertes de crédit attendues, nous appliquons les politiques suivantes :

Titres de créance au coût amorti/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

En vertu des politiques de la Société en matière de risque de crédit, les placements dans les titres de créance sont limités à une notation interne de BBB- ou plus. Nous présumons ainsi que tous les titres de créance détenus présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1). Un filet de sécurité est appliqué en cas d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier si les paiements contractuels de la contrepartie sont en retard depuis plus de 30 jours.

Prêts aux termes du Programme des OHC

En vertu du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. Les TH LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps représentent la seule source de remboursement des prêts et ont donc une incidence directe sur la probabilité qu'un défaut survienne. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est donc fondée sur le risque de crédit de ces actifs de soutien.

Les actifs de soutien se limitent aux TH LNH, aux actifs de réinvestissement notés R-1 (fort) ou AAA et aux contreparties de swap ayant une notation d'au moins BBB-. Ainsi, nous présumons que tous les prêts accordés dans le cadre du Programme des OHC présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

Prêts du portefeuille des activités d'aide au logement/d'assurance prêt hypothécaire

Les prêts dont la notation interne est égale ou supérieure à BBB- sont présumés présenter un faible risque de crédit et l'exemption pour faible risque de crédit a été appliquée (stade 1). Il s'agit de prêts consentis à des municipalités dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales et de prêts couverts par les provinces et les territoires en vertu des modalités des ententes sur le logement social (ELS) lorsque la notation des provinces ou territoires est prise en compte dans l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit. Ce rehaussement de crédit est pertinent pour évaluer les variations du risque de crédit puisqu'il a une incidence directe sur la probabilité de défaut. Les provinces ou territoires sont responsables de la perception des paiements auprès de l'emprunteur et, à leur tour, remettent tous les paiements à la SCHL conformément aux modalités de la convention de prêt au nom de l'emprunteur. Ces paiements sont remis à la SCHL, sans égard à ceux faits par l'emprunteur.

Un filet de sécurité est appliqué à ces prêts en cas d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier si les paiements contractuels de l'emprunteur sont en retard depuis plus de 30 jours.

Comme tous les autres prêts consentis dans le cadre de nos activités d'aide au logement ou d'assurance prêt hypothécaire n'ont pas été notés à l'interne, nous ne nous prévaudrons pas de la présomption de faible risque de crédit. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit de ces prêts est fondée sur les critères suivants, principalement axés sur le nombre de jours de retard :

- stade 1 : prêts en souffrance jusqu'à 30 jours;
- stade 2 : prêts en souffrance depuis 30 à 90 jours;
- stade 3 : prêts en souffrance depuis plus de 90 jours. Un prêt qui n'est pas en souffrance, mais auquel s'est ajouté un prêt de sauvetage pour aider l'emprunteur à surmonter des difficultés financières, sera considéré comme étant douteux, peu importe le nombre de jours de retard.

D'après une analyse des données internes, nous avons déterminé qu'il existe une corrélation entre les prêts en souffrance depuis plus de 30 jours et les prêts en souffrance depuis 90 jours (seuil de défaut).

En vertu des modalités de certains prêts à la construction consentis dans le cadre de nos activités d'aide au logement ou de prêts de sauvetage accordés dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, il peut y avoir une période pendant laquelle le prêt a été avancé, mais n'a pas commencé à être remboursé, et on ne peut donc pas utiliser les jours de retard pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Pour ces prêts dont le remboursement n'a pas commencé, nous déterminerons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit d'après les critères suivants :

- le nombre de jours de retard pour les prêts consentis par le même emprunteur;
- une évaluation collective à l'aide d'un examen de la situation de défaut des emprunteurs ayant des caractéristiques communes en matière de risque de crédit;

- l'évaluation qualitative d'indicateurs précis du projet de construction, comme les retards dans la réalisation des travaux, la progression par rapport au budget et les coûts d'achèvement résiduels.

Cautionnements

La SCHL fournit des cautionnements pour les TH LNH et les OHC, en vertu desquelles elle cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts à l'intention des détenteurs de ces titres. Lors de l'émission d'un cautionnement, la SCHL perçoit des droits considérés comme étant la juste valeur du cautionnement, qui sont différés et comptabilisés dans les produits sur la durée attendue du cautionnement.

En vertu du Programme des TH LNH, une institution financière (l'« émetteur des TH LNH ») forme un bloc avec des prêts hypothécaires admissibles et le cède à des investisseurs. Le bloc formé des prêts hypothécaires est conçu pour générer des flux de trésorerie suffisants pour financer les TH LNH, l'émetteur ayant l'obligation de couvrir toute insuffisance pouvant survenir, ce qui expose la Société au risque de crédit de l'émetteur, le bloc servant de rehaussement de crédit. Ce rehaussement de crédit a une incidence directe sur la probabilité de défaut de l'émetteur, puisqu'une insuffisance ne survient que si le bloc ne génère pas assez de flux de trésorerie pour couvrir les paiements dus aux détenteurs des TH LNH. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit se fonde donc à la fois sur le risque de crédit de l'émetteur et sur le risque de crédit des prêts hypothécaires formant le bloc de TH LNH. Le bloc est considéré comme étant à faible risque de crédit puisque seuls les prêts hypothécaires assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire privé agréé peuvent former des blocs de TH LNH, qui sont tous assortis d'une notation de première qualité.

Dans le cadre du Programme des OHC, le risque de crédit découle par nature des prêts aux termes du Programme des OHC, qui sont l'unique source de fonds permettant à la Fiducie du Canada pour l'habitation de remplir ses obligations à l'égard des OHC. Tel qu'il a été mentionné, les TH LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps représentent la seule source de remboursement des prêts. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit pour le cautionnement des OHC est fondée sur le risque de crédit, qui a été jugé faible pour tous ces actifs.

Nous avons estimé que les cautionnements de paiement périodique dans le cadre des programmes des TH LNH et des OHC présentaient un faible risque de crédit et nous appliquerons l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

Variables macroéconomiques prospectives

La Société a intégré dans ses pertes de crédit attendues des informations économiques prospectives en effectuant un calcul selon divers scénarios, ce qui donne une moyenne pondérée des pertes de crédit attendues en fonction des probabilités pour chaque scénario. Nous avons utilisé trois ensembles de scénarios économiques pour tous les instruments représentant un scénario de référence, un scénario plus favorable et un scénario moins favorable.

Nous avons procédé à la sélection des variables économiques afin de déterminer les ensembles de variables macroéconomiques dont la corrélation avec nos portefeuilles était la plus forte. Ce processus nous a permis d'établir trois ensembles de variables économiques les plus fortement corrélées à nos portefeuilles en fonction de la répartition géographique et sectorielle du risque, comportant les variables suivantes : les taux de chômage, les prix du pétrole, les écarts sur le rendement des obligations de sociétés à dix ans et l'indice de volatilité du marché des options de Chicago (CBOE).

Toutes les variables macroéconomiques sont projetées sur une période de cinq ans, pour ensuite retourner à des moyennes à long terme. Les prévisions et les pondérations de scénarios sont préparées annuellement par la Société et examinées tous les trimestres par un comité interfonctionnel représenté par des membres de nos groupes des Marchés financiers, des Finances, des Risques et de l'Analyse de marché, et leurs recommandations sont présentées à un comité de direction pour approbation.

Incidences de l'adoption de l'IFRS 9

Reclassements

Le tableau qui suit compare la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon l'IAS 39, de même que ceux assujettis à l'IFRS 9 lors de l'adoption le 1^{er} janvier 2018. Nous n'avons pas retraité les informations comparatives de 2017 présentées conformément à l'IAS 39. Les différences relatives à l'adoption ont été inscrites directement dans les résultats non distribués.

Type d'instrument financier	Notes	IAS 39		Reclassement	Réévaluation	IFRS 9	
		Classement	Valeur comptable			Classement	Valeur comptable
Actif							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55
	1	Disponibles à la vente	67	-	-	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	67
	1	Prêts et créances	765	-	-	Coût amorti	765
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			887	-	-		887
Intérêts courus à recevoir	1	Prêts et créances	705	-	-	Coût amorti	705
Placements en valeurs mobilières							
Titres de créance	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 234	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 234
	1	Disponibles à la vente	20 842	-	-	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	20 842
	2	Disponibles à la vente	97	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	97
Actions ordinaires	4	Disponibles à la vente	1 105	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	1 105
						Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Actions privilégiées	5	Disponibles à la vente	68	-	-		68
Total – Placements en valeurs mobilières			23 346	-	-		23 346
Instruments dérivés	1, 7	À la juste valeur par le biais du résultat net	61	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	1	Prêts et créances	126	-	-	Coût amorti	126
Prêts	1, 7	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906
	1, 3, 6	Prêts et créances	237 944	102	(5)	Coût amorti	238 041
	3	Prêts et créances	-	26	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	26
	6	Prêts et créances	-	15	2	À la juste valeur par le biais du résultat net	17
Total des prêts			240 850	143	(3)		240 990
Débiteurs et autres actifs	3	Prêts et créances	193	(143)	-	Coût amorti	50
	1	S.O.	642	-	-	S.O.	642
Total des débiteurs et autres actifs			835	(143)	-		692
Immeubles de placement		S.O.	305	-	-	S.O.	305
Total de l'actif			267 115	-	(3)		267 112

Type d'instrument financier	Notes	IAS 39		Reclassement	Réévaluation	IFRS 9		
		Classement	Valeur comptable			Classement	Valeur comptable	
Passif								
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	1	Autres passifs financiers	297	-	-	Coût amorti	297	
Intérêts courus à payer	1	Autres passifs financiers	545	-	-	Coût amorti	545	
Dividendes à payer	1	Autres passifs financiers	2 000	-	-	Coût amorti	2 000	
Instruments dérivés	1, 7	À la juste valeur par le biais du résultat net	39	-	-	À la juste valeur par le biais du résultat net	39	
		Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	-	-	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	
Emprunts	1	Autres passifs financiers	233 592	-	-	Coût amorti	233 592	
Total des emprunts			238 156	-	-		238 156	
Créditeurs et autres passifs	1	Autres passifs financiers	481			Coût amorti	481	
		S.O.	80			S.O.	80	
Total des créditeurs et autres passifs			561				561	
Autres		S.O.	7 776	-	-	S.O.	7 776	
Total du passif			249 374	-	-		249 374	

Rapprochement de la provision pour dépréciation lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9

Le tableau qui suit présente le rapprochement de notre provision pour pertes au début de l'exercice, selon le modèle des pertes subies en vertu de l'IAS 39, et de notre provision pour pertes de crédit attendues, selon le modèle des pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9, avant impôt.

Catégorie d'évaluation	Provision pour pertes subies en vertu de l'IAS 39 ⁸	Reclassement ⁹	Réévaluation ¹⁰	Provision pour pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9
Titres de créance classés comme étant disponibles à la vente (IAS 39)/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (IFRS 9)	-	-	9	9
Prêts et créances (IAS 39)/au coût amorti (IFRS 9)	113	(17)	5	101
Total	113	(17)	14	110

Incidences transitoires sur les capitaux propres du Canada

Le tableau qui suit présente les incidences transitoires des IFRS 9 et 15 sur les soldes du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

Cumul des autres éléments du résultat global	
Solde de clôture au 31 décembre 2017	490
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	
Incidences du reclassement des titres de capitaux propres, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴	(371)
Incidences du reclassement des titres de créance, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net ²	(3)
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁰	6
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	(368)
Solde d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2018	122
Résultats non distribués	
Solde de clôture au 31 décembre 2017	17 226
Incidences de l'adoption de l'IFRS 15, après impôt	(53)
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	
Incidences du reclassement des titres de capitaux propres, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net ⁴	371
Incidences du reclassement des titres de créance, qui passent de disponibles à la vente à la juste valeur par le biais du résultat net ²	3
Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁰	(6)
Réévaluation des prêts reclassés, qui passent du coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	2
Réévaluation des pertes de crédit attendues sur les prêts au coût amorti ¹⁰	(4)
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9, après impôt	366
Solde d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2018	17 539

¹ Instruments financiers reclassés dans de nouvelles catégories en vertu de l'IFRS 9, étant donné que leurs catégories antérieures en vertu de l'IAS 39 ont été « retirées », sans changement de leur base d'évaluation.

² Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous détenions, au 1^{er} janvier 2018, 97 millions de dollars en titres de créance subordonnés qui ont été classés comme étant disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu de l'IAS 39. Ces instruments échouent au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9. Lors de l'adoption, un montant de 3 millions de dollars après impôt a été reclassé, passant des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

³ Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous détenions, au 1^{er} janvier 2018, 143 millions de dollars de prêts comptabilisés dans les débiteurs et autres actifs qui ont été reclassés à titre de prêts. De ces prêts, 26 millions ont échoué au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et 117 millions ont été classés au coût amorti en vertu de l'IFRS 9.

⁴ En vertu de l'IAS 39, nos actions ordinaires et nos parts dans une société en commandite détenues dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire ont été classées comme étant disponibles à la vente. En vertu de l'IFRS 9, les titres de capitaux propres entrent obligatoirement dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si nous faisons le choix irrévocable de comptabiliser les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Nous n'avons pas fait ce choix et, par conséquent, nos actions ordinaires et nos parts dans une société en commandite ont été reclassées, passant de disponibles à la vente à évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de l'adoption, des gains (pertes) latents de 371 millions de dollars après impôt ont été reclassés, passant des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

⁵ En vertu de l'IAS 39, les actions privilégiées de 68 millions de dollars détenues dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire ont été classées comme étant disponibles à la vente. En vertu de l'IFRS 9, nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Cela signifie que les gains et pertes comptabilisés dans les AERG ne pourront pas être inscrits en résultat net lors de la vente. La seule différence par rapport à notre ancienne méthode utilisée pour les titres disponibles à la vente, c'est que les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans le résultat net lors de la vente ou de la décomptabilisation des placements.

⁶ En vertu de l'IAS 39, les prêts détenus dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales aux termes de nos activités d'aide au logement ont été classés dans les prêts et créances. En vertu de l'IFRS 9, un prêt de 15 millions de dollars contient des flux de trésorerie contractuels qui échouent au test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et a été reclassé à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres prêts détenus dans le cadre du Programme de prêts pour les infrastructures municipales passent le test des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts et sont classés et évalués au coût amorti en vertu de l'IFRS 9.

⁷ En date de l'adoption le 1^{er} janvier 2018, tous nos prêts, placements en valeurs mobilières et emprunts qui étaient auparavant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net pour éliminer une non-concordance comptable avec les instruments dérivés utilisés pour couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt demeureront désignés ainsi en vertu de l'IFRS 9, puisqu'il n'y a eu aucun changement dans la structure des couvertures.

⁸ En vertu de l'IAS 39, la provision pour pertes a été comptabilisée dans le solde des prêts connexes et présentée dans les débiteurs et autres actifs.

⁹ Le reclassement représente l'incidence des changements de classement et d'évaluation des provisions pour dépréciation.

¹⁰ La réévaluation représente l'incidence avant impôt de l'adoption du modèle de pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9 sur la provision pour dépréciation.

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a pas publié de nouvelles normes ni de changements des normes actuelles qui se répercuteraient sur la SCHL à l'avenir, à part celles indiquées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le cadre conceptuel de l'information financière. Conformément à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous adopterons l'IFRS 16 *Contrats de location* et l'IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* le 1^{er} janvier 2019, ainsi que l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* le 1^{er} janvier 2021.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel pour l'information financière, qui remplace la version publiée en 2010.

La date d'entrée en vigueur du cadre conceptuel révisé est le 1^{er} janvier 2020, une application anticipée étant permise pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le cadre conceptuel révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gérance, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière. Nous n'avons pas encore déterminé leur incidence globale sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de formuler des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Les jugements et estimations importants au 30 septembre 2018 correspondent à ceux indiqués à la note 4 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception de ceux relatifs à l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 décrits ci-dessous.

Classement et évaluation des instruments financiers

Analyse du modèle opérationnel

Le classement et l'évaluation de nos titres de créance dépendent du modèle opérationnel appliqué, fondé sur les objectifs qui guident la gestion de nos portefeuilles d'actifs financiers et sur des scénarios raisonnablement prévisibles. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer le modèle opérationnel qui tient compte des critères décrits à la note 3.

Test des paiements de capital et d'intérêts uniquement

En deuxième lieu, dans le processus de classement de nos titres de créance, nous évaluons les modalités contractuelles régissant nos titres de créance afin de déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts. Pour effectuer cette évaluation, nous faisons preuve de jugement et tenons compte de facteurs pertinents tels que les distributions hors trésorerie; les caractéristiques liées au rendement; la période pour laquelle le taux d'intérêt est établi; les types de conversion possibles; les paiements liés aux titres de capitaux propres; les limites des demandes de règlement à l'égard de certains actifs (éléments sans recours).

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur nos actifs financiers exige l'utilisation de modèles complexes ainsi que d'hypothèses et de jugements importants déterminés par un certain nombre de facteurs, dont les changements peuvent donner lieu à différents niveaux de provisions.

L'explication des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation utilisées pour mesurer les pertes de crédit attendues est présentée à la note 3.

Les éléments du modèle des pertes de crédit attendues qui sont considérés comme étant des jugements et des estimations comptables incluent notamment :

- l'établissement de critères pour évaluer une augmentation importante du risque de crédit;
- l'élaboration d'hypothèses et de modèles adéquats pour évaluer les pertes de crédit attendues;
- l'établissement de variables économiques les plus fortement corrélées à nos portefeuilles d'actifs financiers;
- l'établissement du nombre de scénarios macroéconomiques prospectifs et de leur pondération relative, ainsi que de leurs incidences sur les données d'entrée économiques dans le modèle des pertes de crédit attendues.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de titrisation. Les résultats financiers sont déterminés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement incluent les crédits parlementaires et les produits d'intérêts sur les prêts.
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements.
- Les produits des activités de titrisation incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 septembre (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	82	93	-	-	1 266	1 082	(1)	(2)	1 347	1 173
Charges d'intérêts	80	89	-	-	1 264	1 080	(27)	(31)	1 317	1 138
Produits d'intérêts nets	2	4	-	-	2	2	26	29	30	35
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	416	521	-	-	-	-	-	-	416	521
Primes et droits acquis	-	-	358	394	121	98	-	-	479	492
Produits (pertes) de placements	-	-	130	153	17	13	(21)	(21)	126	145
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	6	(2)	(9)	69	(1)	(1)	(5)	(1)	(9)	65
Autres produits	7	6	-	-	-	2	-	-	7	8
Total des produits et des crédits parlementaires	431	529	479	616	139	114	-	7	1 049	1 266
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	416	521	-	-	-	-	-	-	416	521
Règlements d'assurance	-	-	35	41	-	-	-	-	35	41
Charges opérationnelles	4	5	67	69	14	12	-	-	85	86
Total des charges	420	526	102	110	14	12	-	-	536	648
Résultat avant impôt	11	3	377	506	125	102	-	7	513	618
Impôt sur le résultat	1	(1)	94	124	31	26	-	2	126	151
Résultat net	10	4	283	382	94	76	-	5	387	467
Total des produits et des crédits parlementaires	431	529	479	616	139	130	-	7	1 049	1 282
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	-	(26)	(24)	27	31	-	(7)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	430	529	453	592	166	161	-	-	1 049	1 282

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités de titrisation, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Neuf mois clos les 30 septembre (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	253	284	-	-	3 653	3 172	(3)	(4)	3 903	3 452
Charges d'intérêts	243	276	-	-	3 645	3 164	(83)	(93)	3 805	3 347
Produits d'intérêts nets	10	8	-	-	8	8	80	89	98	105
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	1 905	2 635	-	-	-	-	-	-	1 905	2 635
Primes et droits acquis	-	-	1 070	1 167	351	276	-	-	1 421	1 443
Produits (pertes) de placements	-	-	405	457	44	36	(61)	(61)	388	432
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(2)	(3)	(46)	87	(5)	-	(6)	(4)	(59)	80
Autres produits	20	20	(1)	2	4	5	-	-	23	27
Total des produits et des crédits parlementaires	1 933	2 660	1 428	1 713	402	325	13	24	3 776	4 722
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	1 905	2 635	-	-	-	-	-	-	1 905	2 635
Règlements d'assurance	-	-	172	169	-	-	-	-	172	169
Charges opérationnelles	17	19	227	228	42	38	-	-	286	285
Total des charges	1 922	2 654	399	397	42	38	-	-	2 363	3 089
Résultat avant impôt	11	6	1 029	1 316	360	287	13	24	1 413	1 633
Impôt sur le résultat	(2)	(3)	254	324	90	72	3	6	345	399
Résultat net	13	9	775	992	270	215	10	18	1 068	1 234
Total des produits et des crédits parlementaires	1 933	2 660	1 428	1 713	402	376	13	24	3 776	4 773
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(3)	(1)	(67)	(68)	83	93	(13)	(24)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	1 930	2 659	1 361	1 645	485	469	-	-	3 776	4 773

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités de titrisation, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017 (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	352	519	464	342	1	26	-	-	817	887
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	114	140	142	140	1 062	439	(17)	(14)	1 301	705
Placements en valeurs mobilières										
Juste valeur par le biais du résultat net	1 573	1 630	694	1	-	-	(396)	(397)	1 871	1 234
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	17 899	-	3 904	-	(3 490)	-	18 313	-
Disponibles à la vente	-	-	-	22 689	-	3 608	-	(4 185)	-	22 112
Instruments dérivés	34	51	11	10	-	-	-	-	45	61
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	174	126	-	-	-	-	-	-	174	126
Prêts										
Juste valeur par le biais du résultat net	2 172	2 906	19	-	-	-	-	-	2 191	2 906
Coût amorti	4 321	4 158	111	-	242 207	233 786	-	-	246 639	237 944
Débiteurs et autres actifs	189	163	614	618	54	54	-	-	857	835
Immeubles de placement	256	256	49	49	-	-	-	-	305	305
	9 185	9 949	20 003	23 849	247 228	237 913	(3 903)	(4 596)	272 513	267 115
Passif										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	458	297	-	-	-	-	458	297
Créditeurs et autres passifs	293	429	94	101	23	31	-	-	410	561
Intérêts courus à payer	117	129	-	-	1 042	430	(17)	(14)	1 142	545
Dividendes à payer	-	-	500	2 000	-	-	-	-	500	2 000
Instruments dérivés	24	26	22	13	-	-	-	-	46	39
Provision pour règlements	-	-	523	555	-	-	-	-	523	555
Emprunts										
Juste valeur par le biais du résultat net	3 714	4 564	-	-	-	-	-	-	3 714	4 564
Coût amorti	4 573	4 350	-	-	242 207	233 786	(3 928)	(4 544)	242 852	233 592
Passif des régimes à prestations déterminées	111	181	150	266	(6)	3	-	-	255	450
Primes et droits non acquis	-	-	5 359	5 352	1 453	1 335	-	-	6 812	6 687
Passif d'impôt différé	43	36	102	68	(27)	(8)	9	(12)	127	84
	8 875	9 715	7 208	8 652	244 692	235 577	(3 936)	(4 570)	256 839	249 374
Capitaux propres du Canada	310	234	12 795	15 197	2 536	2 336	33	(26)	15 674	17 741
	9 185	9 949	20 003	23 849	247 228	237 913	(3 903)	(4 596)	272 513	267 115

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC.

6. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Les crédits parlementaires ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Aide pour répondre aux besoins de logement	390	486	1 809	2 537
Financement pour le logement	8	17	28	33
Expertise en logement et développement du potentiel	18	18	68	65
Total	416	521	1 905	2 635

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 septembre 2018 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	216	304	126	59
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	416	521	1 905	2 635
Total des crédits reçus pendant la période	(457)	(547)	(1 856)	(2 417)
Remises (montants à payer) de tiers au gouvernement du Canada	(1)	-	(1)	1
Solde à la clôture de la période	174	278	174	278

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	5 320	5 393	5 352	5 472
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	390	399	1 056	1 076
Primes acquises pendant la période	(351)	(388)	(1 049)	(1 146)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	4	4	11	13
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(4)	(11)	(11)
Solde à la clôture de la période	5 359	5 404	5 359	5 404

¹ Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur (RPV) souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	172	157	165	149
Coûts d'acquisition différés	14	15	45	45
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(12)	(11)	(36)	(33)
Solde à la clôture de la période	174	161	174	161

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

(En millions)	Aux					
	30 septembre 2018			31 décembre 2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	352	145	497	364	158	522
Actualisation	(7)	(19)	(26)	(6)	(17)	(23)
Provision actualisée pour écarts défavorables	26	26	52	27	29	56
Total – Provision pour règlements	371	152	523	385	170	555

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre					
	2018			2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	380	158	538	444	164	608
Règlements nets recouvrés (payés) pendant la période	(60)	1	(59)	(74)	(1)	(75)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	58	-	58	68	(3)	65
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlements au cours de la période antérieure	(7)	(7)	(14)	(12)	-	(12)
Provision pour règlements à la clôture de la période	371	152	523	426	160	586

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre					
	2018			2017		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	385	170	555	475	179	654
Règlements nets recouvrés (payés) pendant la période	(182)	(3)	(185)	(245)	-	(245)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	174	1	175	201	(2)	199
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlements au cours de la période antérieure	(6)	(16)	(22)	(5)	(17)	(22)
Provision pour règlements à la clôture de la période	371	152	523	426	160	586

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Le test de suffisance du passif de la Société au 30 septembre 2018 a révélé qu'aucune réserve en cas d'insuffisance des primes n'était requise.

8. Titrisation

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, la Société n'avait pas reçu de demande de règlement relativement à nos cautionnements de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Les pertes de crédit attendues sur nos cautionnements de paiement périodique ont été évaluées comme étant non significatives au 30 septembre 2018; elles n'ont donc pas été comptabilisées puisqu'elles étaient inférieures au solde des droits non acquis.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre					
	2018			2017		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	933	485	1 418	687	463	1 150
Droits de cautionnement et de demande perçus	119	37	156	100	34	134
Droits de cautionnement et de demande acquis	(89)	(32)	(121)	(70)	(28)	(98)
Solde à la clôture de la période	963	490	1 453	717	469	1 186

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre					
	2018			2017		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde déclaré à la clôture de l'exercice antérieur	859	476	1 335	648	444	1 092
Ajustement des droits de demande selon l'IFRS 15	72	-	72	-	-	-
Solde d'ouverture retraité	931	476	1 407	648	444	1 092
Droits de cautionnement et de demande perçus	289	108	397	260	110	370
Droits de cautionnement et de demande acquis	(257)	(94)	(351)	(191)	(85)	(276)
Solde à la clôture de la période	963	490	1 453	717	469	1 186

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH).

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités commerciales à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités commerciales, nous avons établi un capital opérationnel (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance

définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

En 2017, nous avons commencé à payer des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire au gouvernement, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Le tableau qui suit présente les variations du solde des dividendes à payer.

(En millions)	Déclarations de dividendes ¹		Montant payable au 31 décembre 2017	Montant payé pendant la période	Dividendes à payer au 30 septembre 2018
	Date	Montant			
Dividende exceptionnel en 2017	29 juin 2017	4 000	2 000	2 000	-
Dividende trimestriel	22 mars 2018	1 000	-	1 000	-
Dividende trimestriel	24 mai 2018	1 000	-	1 000	-
Dividende trimestriel	23 août 2018	1 000	-	500	500
			2 000	4 500	500

¹ Les dividendes déclarés en 2017 et payés en totalité au 31 décembre 2017 ont été exclus du tableau.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

(En millions)	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	(112)	490
Résultats non distribués affectés	13 974	14 918
Résultats non distribués non affectés ¹	1 787	2 308
Total des capitaux propres du Canada²	15 674	17 741
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(20)	(10)
Total du capital disponible	15 654	17 731

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Capital affecté ¹	12 069	13 648
Capital non affecté	726	1 549
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 795	15 197
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(20)	(10)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 775	15 187
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ²	175 %	184 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TCM.

² Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 septembre 2018 serait de 183 % (211 % au 31 décembre 2017) si les mesures transitoires étaient appliquées.

Capital des activités de titrisation

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(En millions, sauf indication contraire)	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Capital affecté ¹	1 705	1 724
Capital non affecté	831	612
Total du capital disponible des activités de titrisation	2 536	2 336
Capital disponible sur le capital requis (%)	149 %	135 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2017). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Réserve	112	116
Résultats non distribués	173	93
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	285	209

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	30 septembre 2018			31 décembre 2017		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur inférieure à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure à la valeur comptable
Actifs financiers						
Prêts au coût amorti ¹	246 639	245 007	(1 632)	237 944	239 137	1 193
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ²	242 852	241 374	(1 478)	233 592	234 918	1 326

¹ Une tranche de 244 896 millions de dollars (239 137 millions au 31 décembre 2017) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 111 millions (montant nul au 31 décembre 2017), au niveau 3.

² Une tranche de 115 264 millions de dollars (111 380 millions au 31 décembre 2017) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 126 110 millions (123 538 millions au 31 décembre 2017), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

(En millions)	Aux							
	30 septembre 2018				31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	14	-	14	-	55	-	55
Émis par le gouvernement fédéral	4	-	-	4	67	-	-	67
Total des équivalents de trésorerie	4	14	-	18	67	55	-	122
Placements en valeurs mobilières								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	426	-	426	-	373	-	373
Provinces ou municipalités	176	255	-	431	78	399	-	477
Pays souverains et entités connexes	-	365	-	365	-	384	-	384
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires canadiennes	554	-	-	554	-	-	-	-
Parts dans une société en commandite	-	-	95	95	-	-	-	-
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	730	1 046	95	1 871	78	1 156	-	1 234
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	1 482	7 462	-	8 944	-	-	-	-
Émis par le gouvernement fédéral	4 186	52	-	4 238	-	-	-	-
Provinces ou municipalités	2 006	2 748	-	4 754	-	-	-	-
Pays souverains et entités connexes	-	266	-	266	-	-	-	-
Titres de capitaux propres								
Actions privilégiées canadiennes	111	-	-	111	-	-	-	-
Total à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 785	10 528	-	18 313	-	-	-	-
Disponibles à la vente								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	-	-	-	1 010	9 663	-	10 673
Émis par le gouvernement fédéral	-	-	-	-	4 105	86	-	4 191
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	2 054	3 734	-	5 788
Pays souverains et entités connexes	-	-	-	-	-	287	-	287
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires canadiennes	-	-	-	-	1 017	-	-	1 017
Parts dans une société en commandite	-	-	-	-	-	-	88	88
Actions privilégiées canadiennes	-	-	-	-	68	-	-	68
Total – Disponibles à la vente	-	-	-	-	8 254	13 770	88	22 112
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	2 156	-	2 156	-	2 906	-	2 906
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	-	16	19	35	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	45	-	45	-	61	-	61
Immeubles de placement	-	-	305	305	-	-	305	305
Total – Actifs comptabilisés à la juste valeur	8 519	13 805	419	22 743	8 399	17 948	393	26 740
Passifs								
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	3 714	-	3 714	-	4 564	-	4 564
Instruments dérivés	-	46	-	46	-	39	-	39
Total – Passifs comptabilisés à la juste valeur	-	3 760	-	3 760	-	4 603	-	4 603

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de manière récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018, il y a eu des transferts, respectivement, de 494 millions et 2 187 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (334 millions et 1 993 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017). Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018, il y a eu des transferts, respectivement, de 1 347 millions et 1 769 millions du niveau 1 au niveau 2 (687 millions et 2 600 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	Placements en valeurs mobilières						Total
	À la juste valeur par le biais du résultat net – Titres adossés à des actifs	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net – Parts dans une société en commandite ⁴	Total – Placements en valeurs mobilières	Prêts – À la juste valeur par le biais du résultat net ³	Immeubles de placement		
Trois mois clos le 30 septembre 2018							
Juste valeur au 1 ^{er} juillet 2018	-	92	92	22	305		419
Achats	-	3	3	9	-		12
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	-	-	(12)	-		(12)
Juste valeur au 30 septembre 2018	-	95	95	19	305		419
Neuf mois clos le 30 septembre 2018							
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2018	-	88	88	26	305		419
Achats	-	9	9	34	-		43
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	3	3	-	-		3
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(5)	(5)	(41)	-		(46)
Juste valeur au 30 septembre 2018	-	95	95	19	305		419
Trois mois clos le 30 septembre 2017							
Juste valeur au 1 ^{er} juillet 2017	-	49	49	-	267		316
Achats	-	4	4	-	-		4
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	-	-		-
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG)	-	2	2	-	-		2
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(2)	(2)	-	-		(2)
Juste valeur au 30 septembre 2017	-	53	53	-	267		320
Neuf mois clos le 30 septembre 2017							
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2017	137	38	175	-	267		442
Achats	-	13	13	-	-		13
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	-	-		-
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG)	-	5	5	-	-		5
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(137)	(3)	(140)	-	-		(140)
Juste valeur au 30 septembre 2017	-	53	53	-	267		320

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

³ Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui ont été reclassés, passant des débiteurs et autres actifs aux prêts à la juste valeur par le biais du résultat net au 1^{er} janvier 2018.

⁴ En vertu de l'IAS 39, les parts dans une société en commandite étaient auparavant classées comme étant disponibles à la vente.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 septembre 2018, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables importantes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions, sauf indication contraire)	Évaluation technique	Données d'entrée inobservables	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
			Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/ fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/ fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net – Parts dans une société en commandite ¹	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	95	S.O.	88	S.O.
Immeubles de placement						
Activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	49	16 \$ - 42 \$ 7 %	49	16 \$ - 42 \$ 7 %
Activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré Taux d'actualisation	21	25 \$ - 149 \$ 4 % - 6 %	21	25 \$ - 149 \$ 4 % - 6 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	235	0 \$ - 491 \$	235	0 \$ - 491 \$
Total des immeubles de placement			305		305	
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net						
Prêts de sauvetage dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Taux de perte	10	-	-	-
Cessions hypothécaires dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire	Approche par le marché	Valeur par pied carré	9	11 \$ - 330 \$	-	-
Total des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net			19			
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur			419		393	

¹ En vertu de l'IAS 39, les parts dans une société en commandite étaient auparavant classées comme étant disponibles à la vente.

Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit présente le classement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(En millions)	Aux							
	30 septembre 2018				31 décembre 2017			
	Coût amorti	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	À la juste valeur par le biais du résultat net	Total	Prêts et créances	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Trésorerie	-	-	-	-	3	-	-	3
Dépôts bancaires portant intérêt	301	-	14	315	450	-	55	505
Entreprises ou autres entités	198	-	-	198	208	-	-	208
Émis par le gouvernement fédéral	-	4	-	4	-	67	-	67
Provinces ou municipalités	300	-	-	300	104	-	-	104
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	799	4	14	817	765	67	55	887

Au 30 septembre 2018, nous avons 78 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (80 millions au 31 décembre 2017) attribuables aux fonds reçus du gouvernement qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable.

Nous disposons également de 198 millions au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (75 millions au 31 décembre 2017) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs.

12. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Aux							
	30 septembre 2018				31 décembre 2017			
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur
Titres de créance								
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 232	2	(13)	1 221	1 242	2	(10)	1 234
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²	18 387	115	(300)	18 202	-	-	-	-
Disponibles à la vente	-	-	-	-	20 837	264	(162)	20 939
Titres de capitaux propres								
À la juste valeur par le biais du résultat net	384	269	(3)	650	-	-	-	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	110	3	(2)	111	-	-	-	-
Disponibles à la vente	-	-	-	-	670	504	(1)	1 173

¹ Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

² Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 2 148 millions de dollars (1 792 millions au 31 décembre 2017).

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 452 millions de dollars (295 millions au 31 décembre 2017) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste

valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements en OHC de la FCH, qui sont éliminés des états financiers consolidés.

Qualité du crédit – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la juste valeur de l'actif financier.

(En millions)	Au 30 septembre 2018				Total
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	
Placements en valeurs mobilières ¹	5 072	2 030	9 523	1 577	18 202

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevait à 6 millions de dollars au 30 septembre 2018 et des baisses de 1 million et de 3 millions des pertes de crédit attendues ont été comptabilisées dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour ces titres, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018.

Pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017, aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers en ce qui concerne les placements en valeurs mobilières et aucune reprise n'avait été constatée à l'égard d'une dépréciation des titres de créance.

13. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre							Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture retraité ⁴	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Transferts ¹	
2018								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 351	(84)	-	(8)	-	-	(104)	2 155
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net ²	39	(12)	9	-	-	-	-	36
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	2 390	(96)	9	(8)	-	-	(104)	2 191
Coût amorti³								
Prêts aux termes du Programme des OHC	237 170	(4 950)	9 977	-	10	-	-	242 207
Programmes d'octroi de prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire ²	4 273	(131)	75	-	-	-	104	4 321
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire ²	110	(8)	2	-	2	5	-	111
Total – Coût amorti	241 553	(5 089)	10 054	-	12	5	104	246 639
Total	243 943	(5 185)	10 063	(8)	12	5	-	248 830
2017								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts	3 389	(115)	-	(24)	-	-	(153)	3 097
Prêts et créances³								
Prêts aux termes du Programme des OHC	229 333	(4 948)	9 552	-	10	-	-	233 947
Programmes d'octroi de prêts	4 114	(151)	32	-	-	-	153	4 148
Total – Prêts et créances	233 447	(5 099)	9 584	-	10	-	153	238 095
Total	236 836	(5 214)	9 584	(24)	10	-	-	241 192

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

² Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui étaient auparavant classés dans les débiteurs et autres actifs, mais qui ont été reclassés dans les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti au 1^{er} janvier 2018.

³ Le 1^{er} janvier 2018, lors de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts et créances sont devenus les prêts au coût amorti.

⁴ Les soldes d'ouverture retraités pour 2018 sont présentés conformément à l'IFRS 9. Les reclassements et les réévaluations effectués lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9 sont présentés à la note 3.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre							
	Solde d'ouverture retraité ⁴	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie				Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accrois- sement	Pertes de crédit attendues	Transferts ¹	
2018								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906	(278)	-	(17)	-	-	(456)	2 155
Prêts obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net ²	43	(41)	34	-	-	-	-	36
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	2 949	(319)	34	(17)	-	-	(456)	2 191
Coût amorti³								
Prêts aux termes du Programme des OHC	233 786	(21 050)	29 441	-	30	-	-	242 207
Programmes d'octroi de prêts	4 138	(455)	183	-	-	(1)	456	4 321
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire ²	117	(15)	8	-	2	(1)	-	111
Total – Coût amorti	238 041	(21 520)	29 632	-	32	(2)	456	246 639
Total	240 990	(21 839)	29 666	(17)	32	(2)	-	248 830
2017								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts	4 020	(356)	-	(53)	-	-	(514)	3 097
Prêts et créances³								
Prêts aux termes du Programme des OHC	223 315	(19 800)	30 403	-	29	-	-	233 947
Programmes d'octroi de prêts	3 995	(451)	90	-	-	-	514	4 148
Total – Prêts et créances	227 310	(20 251)	30 493	-	29	-	514	238 095
Total	231 330	(20 607)	30 493	(53)	29	-	-	241 192

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

² Incluant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire qui étaient auparavant classés dans les débiteurs et autres actifs, mais qui ont été reclassés dans les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net et au coût amorti au 1^{er} janvier 2018.

³ Le 1^{er} janvier 2018, lors de l'adoption de l'IFRS 9, les prêts et créances sont devenus les prêts au coût amorti.

⁴ Les soldes d'ouverture retraités pour 2018 sont présentés conformément à l'IFRS 9. Les reclassements et les réévaluations effectués lors du passage de l'IAS 39 à l'IFRS 9 sont présentés à la note 3.

Qualité du crédit – Coût amorti

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des prêts au coût amorti pour ceux fondés sur des pertes de crédit attendues sur 12 mois et ceux fondés sur des pertes de crédit attendues sur la durée. Les prêts pour lesquels les données sur les montants en souffrance sont utilisées comme principal critère d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont classés par ordre chronologique des prêts en souffrance à partir de la date d'échéance contractuelle. Dans le cas contraire, la qualité du crédit est présentée par catégorie de notation d'après notre système interne de notation. Les montants figurant dans le tableau représentent la valeur comptable brute de l'actif financier.

Prêts au coût amorti (en millions)	Au 30 septembre 2018				Total
	Stade 1 : pertes de crédit attendues sur 12 mois	Stade 2 : pertes de crédit attendues sur la durée non dépréciées	Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées	Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation	
Nombres de jours de défaut					
Jusqu'à 30 jours	2 416	-	-	-	2 416
De 30 à 90 jours	-	1	-	-	1
90 jours et plus	-	-	102	-	102
Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation	-	-	-	117	117
Total de la valeur comptable brute	2 416	1	102	117	2 636
Notations internes¹					
AAA	-	-	-	-	-
De AA- à AA+	714	-	-	-	714
De A- à A+	318	-	-	-	318
De BBB- à BBB+	867	-	-	-	867
Total de la valeur comptable brute	1 899	-	-	-	1 899
Total	4 315	1	102	117	4 535
Provisions pour pertes de crédit attendues	(1)	-	(42)	(60)	(103)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues	4 314	1	60	57	4 432
Prêts aux termes du Programme des OHC ²	-	-	-	-	242 207
Total des prêts au coût amorti					246 639

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

² Les pertes de crédit attendues ne sont pas comptabilisées pour les prêts dans le cadre du Programme des OHC puisque le risque de crédit découlant de ces prêts est reflété dans le risque de crédit des cautionnements de paiement périodique des TH LNH et des OHC et est comptabilisé dans les primes et droits non acquis. L'unique source de remboursement de ces prêts inclut les titres hypothécaires émis en vertu de la LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps, qui sont les mêmes facteurs de risque de crédit que les cautionnements de paiement périodique des TH LNH et des OHC.

Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2017) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC. Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le total des engagements de prêt inutilisés au 30 septembre 2018 était de 340 millions de dollars, dont une tranche de 329 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 11 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation.

Pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues comptabilisée dans l'état consolidé des résultats sur les prêts détenus au coût amorti.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre					Total	2017 – IAS 39 ¹
	2018 – IFRS 9				Total		
	Stade 1 : pertes de crédit attendues sur 12 mois	Stade 2 : pertes de crédit attendues sur la durée non dépréciées	Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées	Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation			
Provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	39	63	102		197
Total de la provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période	1	-	44	63	108		220
Hausse de la provision pour pertes de crédit attendues							
Programmes d'octroi de prêts	-	-	-	-	-		-
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	(2)	(3)	(5)		(15)
Hausse totale de la provision pour pertes de crédit attendues ²	-	-	(2)	(3)	(5)		(15)
Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période							
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	37	60	97		182
Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période	1	-	42	60	103		205

¹ La provision pour pertes de l'IAS 39 concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire est incluse dans les débiteurs et autres actifs.

² Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

	Neuf mois clos les 30 septembre					Total	Total	
	2018 – IFRS 9							Total
	Stade 1 : pertes de crédit attendues sur 12 mois	Stade 2 : pertes de crédit attendues sur la durée non dépréciées	Stade 3 : pertes de crédit attendues sur la durée dépréciées	Actifs financiers dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation	Total			
<i>(En millions)</i>								
Provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période								
Programmes d'octroi de prêts	1	-	4	-	5		23	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	33	63	96		187	
Total de la provision pour pertes de crédit attendues – Début de la période	1	-	37	63	101		210	
Hausse de la provision pour pertes de crédit attendues								
Programmes d'octroi de prêts	-	-	1	-	1		-	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	4	(3)	1		(5)	
Hausse totale de la provision pour pertes de crédit attendues ²	-	-	5	(3)	2		(5)	
Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période								
Programmes d'octroi de prêts	1	-	5	-	6		23	
Prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire	-	-	37	60	97		182	
Provision pour pertes de crédit attendues – Clôture de la période	1	-	42	60	103		205	

¹ La provision pour pertes de l'IAS 39 concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire est incluse dans les débiteurs et autres actifs.

² Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les programmes d'octroi de prêts et les règlements concernant les prêts liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

Pendant les trois mois clos le 30 septembre 2018, les pertes de crédit attendues sur les prêts ont diminué de 5 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse du solde des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation et, pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2018, les pertes de crédit attendues sur les prêts ont augmenté de 2 millions de dollars, principalement en raison du transfert de prêts du stade 1 au stade 3.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts inutilisés était de 6 millions de dollars au 30 septembre 2018, en baisse de 2 millions et en hausse de 6 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018.

14. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
2018							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	3 913	50	(233)	(16)	-	-	3 714
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	233 058	9 977	(4 950)	-	10	184	238 279
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 453	279	(166)	(9)	16	-	4 573
Total – Emprunts au coût amorti	237 511	10 256	(5 116)	(9)	26	184	242 852
Total	241 424	10 306	(5 349)	(25)	26	184	246 566
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 105	84	(401)	(44)	-	-	4 744
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	224 610	9 552	(4 948)	-	10	279	229 503
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 342	494	(511)	(2)	7	-	4 330
Total – Autres passifs financiers	228 952	10 046	(5 459)	(2)	17	279	233 833
Total	234 057	10 130	(5 860)	(46)	17	279	238 577

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2018							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 564	50	(870)	(30)	-	-	3 714
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	229 242	29 441	(21 050)	-	30	616	238 279
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 350	722	(509)	(13)	23	-	4 573
Total – Emprunts au coût amorti	233 592	30 163	(21 559)	(13)	53	616	242 852
Total	238 156	30 213	(22 429)	(43)	53	616	246 566
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 632	1 083	(1 889)	(82)	-	-	4 744
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	-	(275)	-	-	2	-
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 905	1 083	(2 164)	(82)	-	2	4 744
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	218 829	30 403	(19 667)	-	29	(91)	229 503
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 327	851	(850)	(7)	9	-	4 330
Total – Autres passifs financiers	223 156	31 254	(20 517)	(7)	38	(91)	233 833
Total	229 061	32 337	(22 681)	(89)	38	(89)	238 577

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l'état consolidé des flux de trésorerie. Pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018, un montant nul d'OHC a été éliminé des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances » de l'état consolidé des flux de trésorerie (montant nul et 133 millions de dollars, respectivement, durant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017). Il n'y a pas eu d'achats sur le marché primaire pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (montants nuls au 30 septembre 2017).

15. Produits et charges liés aux instruments financiers

Produits d'intérêts, produits de placements et charges d'intérêts

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	Trois mois clos les					
	30 septembre 2018			30 septembre 2017		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
Intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Équivalents de trésorerie	1	2	-	-	1	-
Titres de créance – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	117	-	-	-	-
Titres de créance – Disponibles à la vente	-	-	-	-	134	-
Prêts – Coût amorti	1 327	-	-	1 149	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(1)	-	-	-	-
Emprunts – Coût amorti	-	-	1 299	-	-	1 114
Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 328	118	1 299	1 149	135	1 114
Intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres de créance	6	1	-	5	-	-
Prêts	9	-	-	12	-	-
Emprunts	-	-	18	-	-	24
Instruments dérivés	4	-	-	7	-	-
Total des intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	19	1	18	24	-	24
Total des intérêts	1 347	119	1 317	1 173	135	1 138
Produits de dividendes ¹	-	7	-	-	10	-
Total	1 347	126	1 317	1 173	145	1 138

¹ Tous les produits de dividendes ont été comptabilisés dans les placements encore détenus à la clôture de la période.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les					
	30 septembre 2018			30 septembre 2017		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
Intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Équivalents de trésorerie	3	6	-	1	3	-
Titres de créance – À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	358	-	-	-	-
Titres de créance – Disponibles à la vente	-	-	-	-	397	-
Prêts – Coût amorti	3 838	-	-	3 374	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(5)	-	-	(2)	-
Emprunts – Coût amorti	-	-	3 748	-	-	3 275
Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 841	359	3 748	3 375	398	3 275
Intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres de créance	16	4	-	15	-	-
Prêts	31	-	-	43	-	-
Emprunts	-	-	57	-	-	72
Instruments dérivés	15	-	-	19	-	-
Total des intérêts sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	62	4	57	77	-	72
Total des intérêts	3 903	363	3 805	3 452	398	3 347
Produits de dividendes ¹	-	25	-	-	34	-
Total	3 903	388	3 805	3 452	432	3 347

¹ Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2018, des produits de dividendes de 24 millions de dollars ont été comptabilisés dans les placements encore détenus à la clôture de la période (34 millions pour les neuf mois clos le 30 septembre 2017).

Gains (pertes) sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placements en valeurs mobilières	(4)	(7)	(5)	(10)
Prêts	(8)	(24)	(17)	(53)
Emprunts	16	42	30	80
Total – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	11	8	17
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de capitaux propres	-	-	(38)	-
Titres de créance	(1)	-	(2)	-
Instruments dérivés	26	14	(76)	22
Total – Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	25	14	(116)	22
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	(50)	-	32	-
Disponibles à la vente – Placements en valeurs mobilières ¹	-	37	-	32
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	3	23	19	63
Emprunts – Coût amorti ²	6	(20)	(4)	(54)
Recouvrements de pertes de crédit attendues (pertes de crédit) sur les actifs financiers	3	-	2	-
Total	(9)	65	(59)	80

¹ Incluant des pertes de change de 39 millions et 53 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (pertes de 28 millions et 50 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Incluant des pertes d'un montant nul et 14 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 découlant des remboursements d'emprunts (22 millions et 61 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017), déduction faite des gains de 6 millions et 10 millions attribuables aux émissions d'emprunts, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (2 millions et 7 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017).

16. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation du risque de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(En millions)	Aux	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Placements en valeurs mobilières		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance	176	213
Risque lié aux titres de capitaux propres	23	43
Incidences de la diversification	(34)	(50)
VAR totale	165	206

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 septembre 2018, nous détenons 2 148 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (1 792 millions au 31 décembre 2017).

La stratégie que nous employons pour couvrir entièrement le risque de change est le recours continu à des contrats de change à terme de courte durée. En vertu de ces contrats, dont la plupart font l'objet d'un règlement net, nous échangeons des dollars américains contre des dollars canadiens à un cours fixé au début du contrat, en prévision d'un règlement à une date prédéterminée. Comme il s'agit de contrats à terme de courte durée, nous devons continuer d'appliquer notre stratégie pour couvrir entièrement le risque de change tout au long de la durée des titres de créance libellés en monnaies étrangères. Le tableau des risques ci-dessus illustre l'effet compensatoire des instruments de couverture. Au 30 septembre 2018, le risque de change n'était pas significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt au 30 septembre 2018 ne serait pas significative.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	Aux			
	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net ¹	(67)	56	(56)	49

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets était de 0,3 million au 30 septembre 2018 (1,2 million au

31 décembre 2017). Ce montant est calculé par l'analyse de scénarios fondés sur diverses simulations de volatilité des taux d'intérêt selon un niveau de confiance de 95 % sur une période d'un an.

17. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la notation 18 complémentaire à nos états financiers consolidés audités. La nature du risque et la manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018.

18. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	10	7	-	-
Charges d'intérêts nettes	4	2	2	2
Charges comptabilisées en résultat net	14	9	2	2
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	93	152	6	8
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(27)	(14)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	66	138	6	8
Cotisations de la SCHL	6	24	1	1
Cotisations des employés	4	3	-	-
Total des cotisations	10	27	1	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

(En millions)	Neuf mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	29	22	1	1
Charges d'intérêts nettes	10	8	4	4
Charges comptabilisées en résultat net	39	30	5	5
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	184	(23)	11	(3)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(8)	20	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	176	(3)	11	(3)
Cotisations de la SCHL	47	79	5	3
Cotisations des employés	12	9	-	-
Total des cotisations	59	88	5	3

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations. Le 31 décembre 2017, le régime de retraite à cotisations déterminées a pris fin et tous les employés ont été transférés au nouveau régime de retraite à prestations déterminées modifié. Les charges du régime à cotisations déterminées ont donc été nulles pendant les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (0,8 million et 2,8 millions de dollars pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017).

19. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Charge d'impôt exigible	96	145	321	369
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	30	6	24	30
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	126	151	345	399
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(27)	-	(75)	-
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente	-	(70)	-	(78)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(4)	(12)	(5)	(15)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	13	26	32	(1)
Total du recouvrement (de la charge) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(18)	(56)	(48)	(94)
Total	108	95	297	305

20. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 10 millions et 29 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (10 millions et 27 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et 6 millions et 17 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2018 (5 millions et 15 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017) pour les activités de titrisation.

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

21. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2017). Au 30 septembre 2018, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 453 milliards de dollars (480 milliards au 31 décembre 2017). En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2017). Au 30 septembre 2018, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de titrisation, totalisaient 484 milliards de dollars (477 milliards au 31 décembre 2017).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 11 millions de dollars (8 millions au 31 décembre 2017). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

22. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. Ces mêmes informations comparatives ont aussi été reclassées dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les crédits parlementaires présentés à la note 6 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude en vertu de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor. La SCHL est également tenue de déclarer les fonds affectés à la suite de l'entrée en vigueur du Cadre ministériel des résultats du gouvernement le 1^{er} avril 2018.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.